

Informations relatives au Développement rural 2010



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Unité de direction Paiements directs et développement rural



Schweizerische Vereinigung für ländliche Entwicklung
Association suisse pour le développement rural
Associazione svizzera per lo sviluppo rurale
Associazioni svizra per il svilup rural

Impressum

Editeur

suissemelio,
associations suisse pour le développement
rural

Office fédéral de l'agriculture OFAG,
Développement rural

Commission de rédaction

Aurelio Casanova, Jörg Amsler,
Markus Wildisen, Samuel Brunner

Rédaction

René Weber
rene.weber@blw.admin.ch
Tel. +41 31 322 26 56

Mise en page

Marie-Louise Gerber

Traduction vers le français

Odile Derossi, service de traduction OFAG

La brochure est disponible gratuitement auprès de

OFAG, CH-3003 Bern
marie-louise.gerber@blw.admin.ch
Tel. +41 31 322 26 55
Fax +41 31 323 02 63

Téléchargement PDF

[www.suissemelio.ch/Thèmes/
développement rural](http://www.suissemelio.ch/Thèmes/développement_rural)

[www.blw.admin.ch/Thèmes/
Paiements directs et structures/
Améliorations structurelles](http://www.blw.admin.ch/Thèmes/Paiements_directs_et_structures/Améliorations_structurelles)

Page de couverture

Vrin, Lugnez GR

Table des matières

Editorial	4
<i>Christian Hofer, sous-directeur de l'OFAG</i>	
Informations de l'Office fédéral de l'agriculture, développement rural	5
<i>René Weber, Willy Riedo, Beat Rössli, OFAG, Développement rural</i>	
Parcs naturels régionaux et agriculture: Partenaires ou concurrents?	8
<i>Markus Wildisen, OFAG, responsable du secteur Améliorations foncières</i>	
Développement régional dans le Lugnez grâce à des améliorations foncières intégrales	12
<i>Martin Bundi, Service de l'agriculture et de la géoinformation (ALG), GR</i>	
Urnäsch AR: Un projet régional de développement amorce un inversement de tendance	16
<i>Daniel Berger, Ancien chef du service de l'agriculture, Appenzell Rhodes-Extérieures Stefan Frischknecht, Président de la commune Urnäsch</i>	
L'agritourisme: Un potentiel encore largement en friche	21
<i>Beat Rössli, OFAG, Développement rural</i>	
Les contributions fédérales au bénéfice des bâtiments ruraux renchérissent-elles les projets?	25
<i>Johnny Fleury, OFAG, Bâtiments ruraux et aides aux exploitations</i>	
Les fromageries villageoises au fil du temps	28
<i>Daniel Krähenbühl, OFAG, Bâtiments ruraux et aides aux exploitations</i>	
Drainages agricoles en Suisse : quo vadis ?	31
<i>Jan Béguin, OFAG, Améliorations foncières</i>	
Remaniement parcellaire de Robenhausserriet: une zone humide est « améliorée »	35
<i>Fredi Bollinger, Service cantonal zurichois pour le Paysage et la nature</i>	
Les téléphériques dans le canton d'Uri : artères vitales de la région de montagne	39
<i>Toni Arnold, Office de l'agriculture du canton d'Uri, Division Améliorations foncières Anton Stübi, OFAG, Améliorations foncières</i>	
Ponts de bois de l'Emmental : Reconstruction du pont de Kemmeriboden	42
<i>Hans Bütikofer, Office de l'agriculture et de la nature OAN canton de Berne Ueli Salvisberg, OFAG, Améliorations foncières</i>	

Editorial



Chère lectrice, cher lecteur,

Voici déjà la deuxième édition nouvelle formule de la brochure d'information Développement rural. D'abord, deux bonnes nouvelles: notre publication de l'année dernière a rencontré un écho très positif auprès des lecteurs et la collaboration de suissmelio avec l'OFAG a été à la fois intensive et constructive. Les nombreuses contributions émanant de différents auteurs montrent que l'appel du Président de suissmelio, Aurelio Casanova, aux membres de cette organisation, les incitant à utiliser cette brochure comme plateforme d'échange, a été entendu. Bref, nous avons reçu suffisamment de signaux favorables qui nous confirment que notre idée était la bonne et nous encourageant à poursuivre l'information sous cette forme.

La multiplicité des instruments telle qu'elle est présentée et commentée dans ce numéro, met clairement en évidence ceci: L'espace rural en tant que tel est une non-entité! Il existe par contre les espaces ruraux avec tous leurs aspects particuliers, leurs évolutions, contextes et besoins différents les uns des autres.

Pour pouvoir répondre aux défis que cette diversité représente, il faut un cadre d'action clairement défini qui laisse toutefois place à une marge de manœuvre suffisante et permette donc une certaine souplesse. Je suis convaincu que les dispositions régissant les projets de développement régional (PDR), les initiatives de projet collectives, les programmes

d'utilisation durable des ressources naturelles, mais aussi les mesures d'améliorations structurales, ont ce potentiel de flexibilité. Ce sont aussi d'excellents instruments qui donnent aux participants à ces projets, initiatives ou programmes, la capacité d'agir de façon ciblée et en réseau, au plan local ou régional.

Un coup d'œil prospectif permet de se rendre compte que les espaces ruraux seront toujours davantage confrontés aux problèmes causés par le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, les changements démographiques, l'ouverture des frontières, sans compter les budgets nationaux de plus en plus serrés. En tant que coresponsables, c'est notre devoir d'affronter ces défis. Notre objectif d'avenir est d'assurer un développement durable des espaces ruraux et par conséquent le maintien et la promotion de la diversité de notre pays. Continuons de relever courageusement ces défis – Nous en avons les moyens!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Hofer'.

Christian Hofer, sous-directeur de l'OFAG

Responsable de l'unité de direction Paiements directs et développement rural

Informations de l'Office fédéral de l'agriculture, développement rural

En 2009, un montant de 82,8 millions de francs était disponible pour l'octroi de contributions au titre d'améliorations foncières et de bâtiments ruraux. Les contributions ont principalement été versées pour des remaniements parcellaires, la construction de chemins, des mesures d'amélioration du régime hydrique des sols, des adductions d'eau et des bâtiments d'exploitation. Elles ont été attribuées à raison de 85 % à la région de montagne et des collines. Des crédits d'investissement de l'ordre de 318 millions de francs, prélevés sur le fonds de roulement, ont été octroyés pour des maisons d'habitation et des bâtiments d'exploitation, ainsi que sous la forme de crédits de construction et d'aides initiales. Les prêts accordés au titre de l'aide aux exploitations à des exploitations confrontées à des difficultés financières qui ne leur étaient pas imputables se sont chiffrés à 19 millions de francs.

Améliorations structurelles 2009

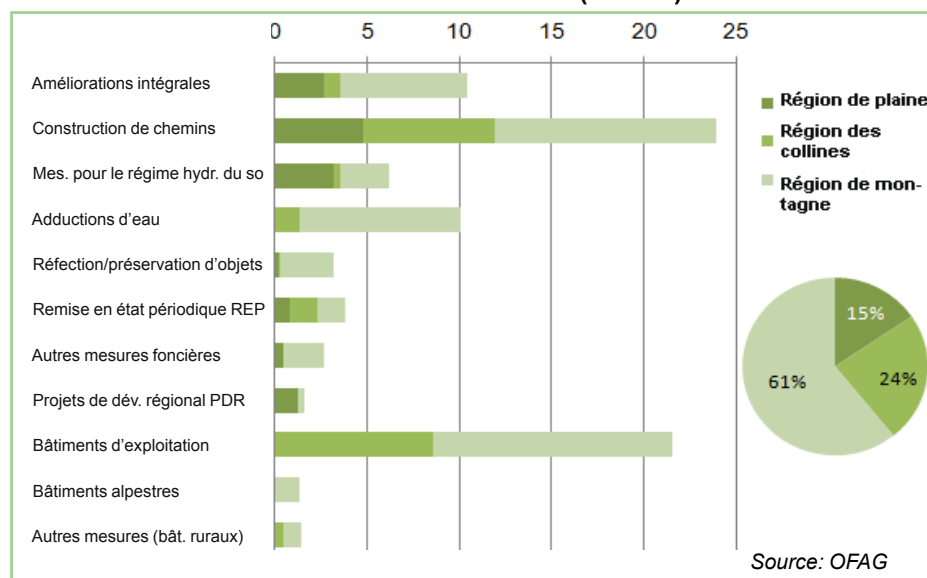
Les mesures d'amélioration structurelle contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, notamment dans la région de montagne et dans les régions périphériques. La mise en œuvre des intérêts de la collectivité passe aussi par la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire tels que la remise à l'état naturel de petits cours d'eau, la mise en réseau de biotopes ou la construction de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux.

Les aides à l'investissement soutiennent le développement des infrastructures agricoles. Ces aides permettent aux exploitations de s'adapter aux changements des conditions-cadre. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet d'améliorer la compétitivité de l'agriculture acquise au principe de la production durable. Dans d'autres pays aussi, en particulier au sein de l'UE (PAC, 2e pilier), ces aides constituent des mesures de promotion importantes du milieu rural.

Les aides à l'investissement sont accordées à titre d'aide à l'entraide pour des mesures aussi bien individuelles que collectives. Deux instruments sont disponibles :

- les contributions à fonds perdu, exigeant la participation des cantons, avant tout pour des mesures collectives ;

Contributions fédérales accordées en 2009 (mio. fr.)

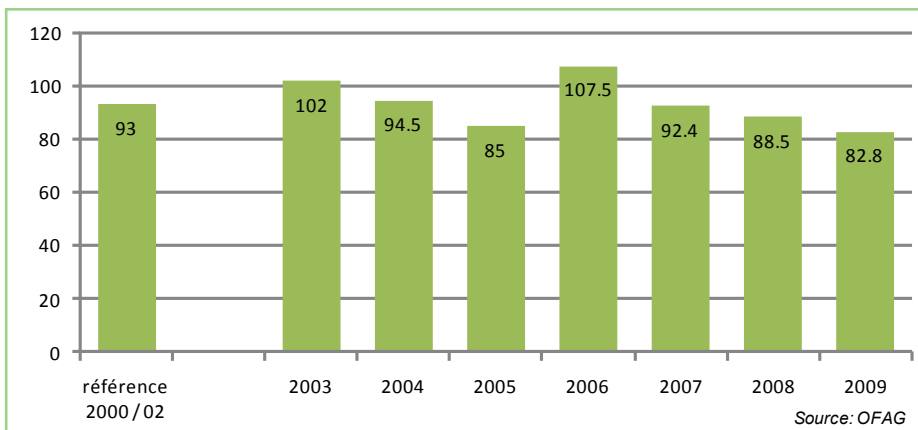


- les crédits d'investissement, octroyés sous la forme de prêts sans intérêts, principalement pour des mesures individuelles.

Moyens financiers destinés à l'allocation des contributions

En 2009, un montant de 82,8 millions de francs a été versé pour les contributions au titre des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. L'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales (86,2 millions de francs) et entraîné un volume global d'investissements de 421,1 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé sous la rubrique «Améliorations structurelles

Contributions fédérales versées pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux entre 2003 et 2009 (mio. fr.)



dans l'agriculture», car il est rare qu'une contribution allouée soit versée la même année; les crédits sont par ailleurs souvent accordés par tranche.

Moyens financiers destinés à l'allocation de crédits d'investissement

En 2009, les cantons ont accordé 2 148 crédits d'investissement portant sur un montant total de 317,6 millions de francs, dont 87,9 % concernaient des mesures individuelles et 12,1 % des mesures collectives. Dans la région de montagne, des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés «crédits de construction», peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 13,6 ans.

Concernant les crédits alloués pour des mesures collectives, ils ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières,

l'acquisition communautaire de machines et de véhicules ainsi que des mesures de construction (bâtiments et équipements destinés à l'économie laitière, à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles et installations de production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse).

En 2009, la Confédération a mis à la disposition des cantons 47 millions de francs qui ont été utilisés avec les remboursements courants pour l'octroi de nouveaux crédits. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,3 milliards de francs.

Mesures d'accompagnement social

Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêts sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à éviter ou à pallier une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure de désendettement indirecte.

En 2009, des prêts à titre d'aide aux exploitations ont été accordés dans 128 cas pour un montant total de 18,8 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 146 923 francs et sera remboursé dans un délai de 12,7 ans.

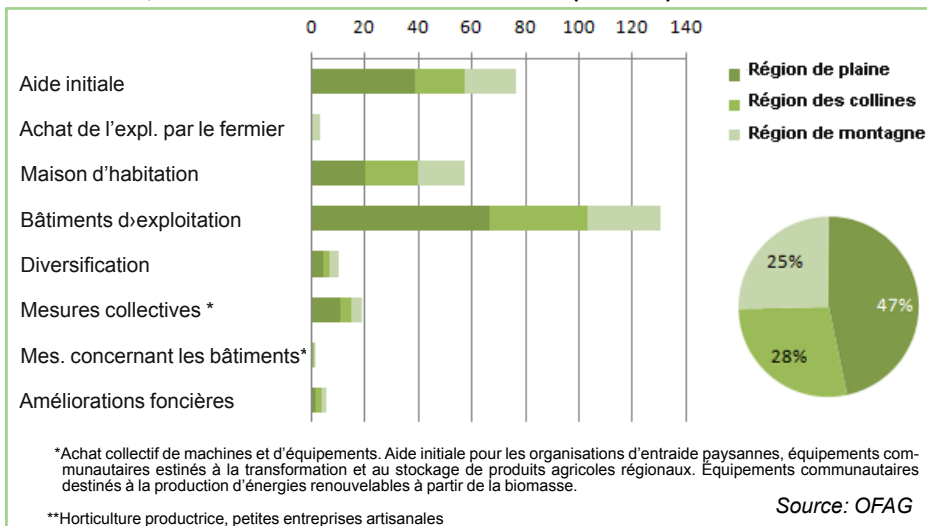
Au cours de l'exercice considéré, un montant supplémentaire de 1,806 millions de francs a été mis à la disposition des cantons. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Ajoutés aux remboursements courants, les moyens accordés par la Confédération et les cantons sont utilisés pour l'octroi de nouveaux prêts. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 218 millions de francs, parts cantonales comprises.

Crédits d'investissements en 2009	Nombre	mio. fr.	Part en %
Mesures individuelles	1 914	279,0	87,9
Mesures collectives, sans crédits de construction	193	24,7	7,7
Crédits de construction	41	13,9	4,4
Total	2 148	317,6	100

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2009	Nombre	mio. fr.
Conversion de dettes	77	11.434
Prêts de transition destinés à pallier des difficultés financières exceptionnelles	48	7.275
Prêts accordés en cas de cessation d'exploitation	3	0.097
Total	128	18.806

Source: OFAG

Crédits d'investissements accordés en 2009 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction (mio. fr.)



Aides à la reconversion professionnelle

Pour les personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture, l'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une activité non agricole. Comportant des contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et des contributions aux coûts de la vie, elle s'adresse aux chefs d'exploitation, hommes ou femmes, âgés de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide requiert la cessation de l'activité agricole. En 2009, une aide de 146 730 francs a été garantie à un chef d'exploitation. Au total, sur la base des aides garanties les années précédentes, un montant de 199 421 francs a été versé à sept personnes en phase de reconversion professionnelle. Selon la formation, la reconversion dure de un à trois ans. L'éventail des programmes de formation destinés à la reconversion professionnelle est large et va des professions sociales (physiothérapeute, catéchiste ou infirmier) aux professions manuelles ou commerciales (charpentier, serurier, cuisinier ou agent agro-commercial).

d'en vérifier d'abord la faisabilité. Depuis fin 2006, la Confédération contribue financièrement aux études préliminaires. De la même façon, le traitement des demandes relatives aux deux autres types de projet bénéficie également d'un soutien financier.

Plus de 150 esquisses de projets ont été déposées auprès de l'Office fédéral de l'agriculture depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition. Près de 80 % d'entre eux ont rempli les conditions pour bénéficier d'un soutien financier. La planification de détail en vue de la mise en œuvre d'un PDR ou d'un projet d'utilisation durable des ressources débute dès lors que l'étude préliminaire a abouti à des conclusions favorables. La mise en œuvre des projets de mise en réseau est réalisée à l'échelon cantonal, sans participation financière de la Confédération.

Initiatives de projet collectives

Les initiatives de projet collectives en région rurale portent surtout sur les types de projet suivants :

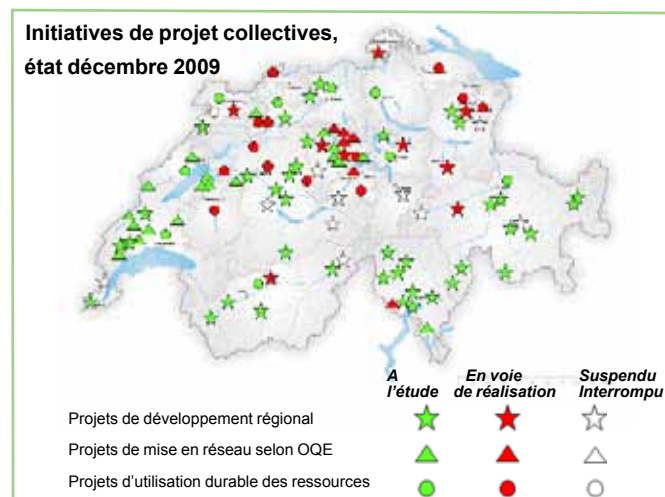
- projets de développement régional (PDR) ;
- projets de mise en réseau écologique selon l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) ;
- projets visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.

Avant de planifier en détail les PDR, il convient

René Weber, OFAG, secteur Améliorations foncières

rene.weber@blw.admin.ch

Willy Riedo, Beat Rössli, OFAG, secteur Développement rural



Initiatives de projet collectives depuis novembre 2006, état décembre 2009

Esquisses de projets déposées	149
Soutien accordé	118
Nature du projet :	
Projet de développement régional (PDR)	58
Mise en réseau écologique (OQE)	25
Utilisation durable de ressources naturelles	26
Autres	9

Parcs naturels régionaux et agriculture: Partenaires ou concurrents?

Depuis l'entrée en vigueur des bases légales le 1er décembre 2007, de nombreux projets pour la création de parcs d'importance nationale ont vu le jour. Du point de vue de l'agriculture, les parcs naturels régionaux ont un intérêt particulier. Souvent, le paysage rural entretenu par l'agriculture et l'économie alpestre est l'élément clé qui confère son caractère unique à un parc naturel. Les objectifs qu'il sert, autrement dit le développement durable de l'économie et la revalorisation de la nature et du paysage, sont en accord avec les buts et instruments de promotion de la politique agricole. Il s'agit ainsi d'encourager la collaboration intersectorielle, d'utiliser les synergies de manière ciblée et de tirer profit du potentiel de création de valeur ajoutée.

Une puissante dynamique

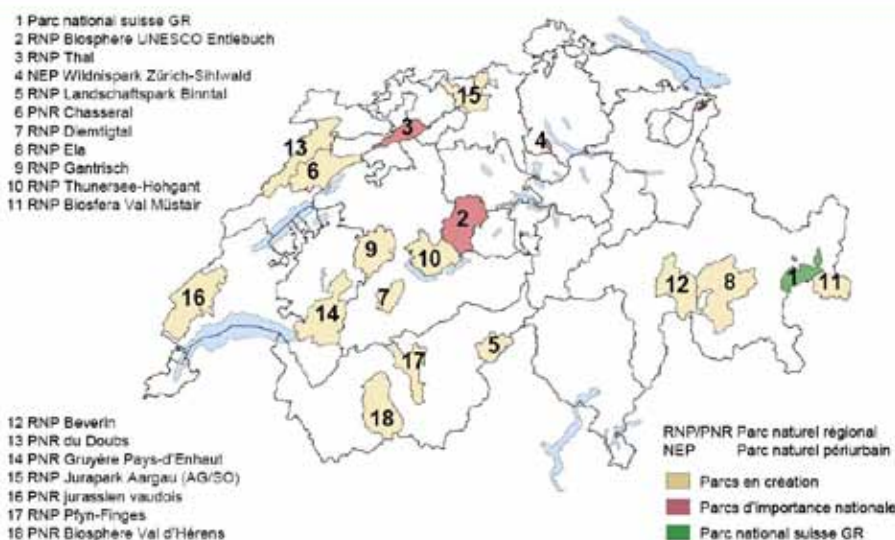
La loi révisée sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et l'ordonnance sur les parcs, qui fixent les exigences auxquelles doivent satisfaire les parcs d'importance nationale, sont entrées en vigueur le 1er décembre 2007. La LPN donne à la Confédération la compétence d'attribuer le label « Parc », d'octroyer des aides financières pour l'aménagement, l'exploitation et l'assurance qualité de parcs sur la base de conventions-programmes ainsi que d'édicter des directives relatives aux exigences en matière de parcs et d'attribution du label Parc et du label Produit.

On distingue trois catégories de parcs. Alors que dans le cas des parcs naturels régionaux (PNR), l'accent est mis principalement sur le développement durable, dans le cas des parcs nationaux (PN) et des parcs naturels périurbains (PNP), la priorité est donnée à la protection de la nature et du paysage. On peut se représenter les PNP comme des « parcs nationaux en petit format » à proximité immédiate de villes et d'agglomérations. En ce qui concerne l'agriculture, ce sont les PNR qui présentent le plus d'intérêt et d'importance.

Les dix premières demandes pour la création de parcs ont été adressées à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) au début de l'année 2008. Ce sont les cantons qui ont déposé les demandes, mais le contenu substantiel de ces demandes a été élaboré par les promoteurs des parcs. A la fin des évaluations, durant lesquelles l'OFAG a pu également se prononcer sur chacune des demandes dans le cadre de l'audition fédérale, l'OFEV a donné son feu vert à l'automne 2008 pour la phase de création de neuf projets de parc et a décerné le label Parc naturel régional à la biosphère UNESCO d'Entlebuch.

En 2009 aussi, l'OFEV a reçu de nombreuses demandes. Deux projets n'ont pas été admis en premier examen. En revanche, sept projets de PNR ont été évalués positivement par l'OFEV et les demandes d'aides financières pour leur création ont été admises sous conditions, totalement ou partiellement. Le label « Candidat »

Surfaces de parcs (état fin 2009)



Source: OFEV

Parc naturel régional du Gantrisch BE (candidat)

peut être utilisé durant la phase de création. Deux candidats (PNR Thal et PNP Sihlwald) ont reçu entre-temps le label « Parc ».

Ainsi, deux ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, trois parcs sont ouverts (le label Parc est décerné pour 10 années) et 14 projets (candidats) sont dans la phase de création. La superficie totale en parcs est actuellement de 5'750 km², ce qui représente près de 14 % de la superficie totale de la Suisse, soit approximativement la surface du canton de Berne. L'évaluation des deux nouvelles demandes présentées au début de l'année 2010, dont une concernant un projet de parc national, était encore en cours au moment de l'impression du présent article.

Potentiels et opportunités

Grâce à son savoir-faire et à sa longue expérience, de même que par son impact sur l'économie, l'agriculture qui exploite le sol et entretient le paysage constitue la colonne vertébrale des parcs. Elle contribue substantiellement à conférer leur caractère particulier aux paysages ruraux cultivés. Les PNR ont pour vocation de valoriser des écosystèmes de qualité et de donner en même temps des impulsions favorisant un développement régional durable et un tourisme proche de la nature. Il est ainsi possible d'allier des objectifs écologiques à des objectifs de développement économique. A titre d'exemple concret, la création directe de valeur ajoutée touristique par le parc national du canton des Grisons s'élève en moyenne à 10 millions de francs, auxquels s'ajoute indirectement 7 millions de francs générés par l'emploi et les revenus.

Dans toutes les catégories de parcs, mais tout spécialement dans le cas des PNR, le tourisme proche de la nature revêt une importance majeure. Le but du tourisme est de commercialiser une offre qui permet de partir à la découverte du patrimoine naturel et rural et garantit un service et un encadrement clientèle de haute qualité. Les composants essentiels de cette offre sont l'identité régionale, l'artisanat traditionnel



et l'agritourisme. Cette orientation ouvre de multiples possibilités dans le domaine de la production et de la commercialisation de produits régionaux issus de l'agriculture, de l'économie alpestre, de la sylviculture et de l'artisanat local. L'un des principaux défis à relever en matière d'exploitation de parcs et de tourisme est la mise en place d'une gestion professionnelle du flux des visiteurs par l'information et l'orientation.

Impact sur l'agriculture

Dans les PNR et dans les zones périphériques de PN et de PNP, les bases légales concernant l'exploitation agricole ne sont pas plus élevées que les exigences habituelles. Il n'y a ainsi aucune nouvelle restriction relativement à la propriété foncière ou à l'exploitation. Ce n'est qu'au cœur des PN que peuvent être envisagées, en accord avec l'exploitant, des restrictions d'utilisation sur de petites surfaces, par exemple en ce qui concerne l'estivage. En compensation de ces contraintes, souvent mineures, les parcs offrent à l'agriculture diverses opportunités, entre autres celle de commercialiser des produits locaux.

Trois catégories de parcs avec des points forts différents

Parc national (PN) :

Zone centrale où la nature se développe librement.

Espace de délasserment ; éducation à l'environnement ; recherche scientifique. Maintien et exploitation dans le respect de la nature du paysage rural dans la zone périphérique

Parc naturel régional (PNR) :

Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable, conservation et mise en valeur de la nature et du paysage

Parc naturel périurbain (PNP) :

Libre développement de la nature dans la zone centrale, activités de découverte de la nature dans la zone de transition



Parc naturel régional du Gantrisch BE (candidat)

Les réglementations et instruments de promotion de la politique agricole soutiennent très largement les objectifs fixés en matière de PNR et restent les mêmes dans le périmètre des parcs. Les prestations écologiques requises (PER) donnant droit aux paiements directs s'appliquent également dans les parcs. Les exploitations agricoles continuent de rester libres de passer de la production intégrée (PI) à la production bio. On ne peut toutefois pas exclure que dans le cadre des objectifs qu'un PNR s'est imposés et que la population a approuvés, l'attribution et l'utilisation du label Produit soient assorties d'exigences plus élevées que celles relatives aux PER. Il s'agit d'un processus démocratique interne aux parcs qui est basé sur le consentement mutuel.

Synergies avec les instruments de promotion de la politique agricole

Dans le cas des PNR plus particulièrement, les paiements directs généraux et les contributions écologiques versés à l'agriculture permettent de garantir deux éléments essentiels à

Avantages pour l'agriculture

Les parcs comportent pour l'agriculture (entre autres) les potentiels suivants qu'elle peut utiliser comme elle l'entend :

- Commercialisation de produits agricoles et de services par le biais d'un label Produit uniforme valable pour toute la Suisse qui peut être décerné par l'organisme de gestion du parc
- Possibilités de ventes par l'intégration dans des chaînes de commercialisation régionales (p.ex. utilisation de produits régionaux dans les établissements de restauration du parc ou vente dans les commerces de détail régionaux)
- Utilisation des capacités d'hébergement existantes ou création de nouvelles (vacances à la ferme), qui peuvent être également labellisées.
- Versement de contributions selon l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) lors de réalisation de concepts de mise en réseau

l'existence des parcs: l'entretien durable et l'exploitation de l'ensemble du paysage cultivé.

Lors de la fixation des exigences nationales relatives à l'octroi d'un label Produit pour les parcs, l'OFAG s'est engagée pour que les synergies de promotion des ventes de produits agricoles soient utilisées à fond dans le domaine des denrées alimentaires. Ainsi, les directives reconnues par l'OFAG concernant les marques régionales servent d'exigences de base pour l'octroi du label Produit. Si un produit est déjà distingué en tant que marque régionale conforme aux Directives concernant les marques régionales, on considère que les exigences nationales imposées pour l'obtention du label Produit sont respectées pour autant que

- les exigences en matière de région sont remplies, étant entendu que le territoire d'un parc est considéré comme la région déterminante ;
- le produit a été certifié conformément aux directives s'appliquant aux produits régionaux sur la base d'un système de contrôle accrédité.

S'il s'agit déjà d'un produit AOC ou IGP ou s'il est obtenu conformément aux exigences de la culture biologique, on considère que les critères d'octroi du label Produit sont remplis, dans la mesure où les directives relatives aux marques régionales sont respectées dans la région, compte tenu que le territoire du parc naturel est considéré comme la région déterminante.

Il existe aussi des synergies dont il faut savoir tirer parti dans le domaine des améliorations structurelles agricoles. Les infrastructures rurales bien entretenues soutiennent l'agriculture et l'économie alpestre et par conséquent les objectifs poursuivis par la création de parcs. Dans

le « Parc jurassien vaudois », entre autres, des projets d'améliorations structurelles visant au développement d'infrastructures d'économie alpestre, telles les adductions d'eau, bénéficient depuis des années déjà d'un soutien. Les possibilités d'améliorations structurelles en vue de la promotion de l'agritourisme contribuent également à générer des potentiels de création de valeur ajoutée et à en faire bénéficier les activités du parc dans le domaine du tourisme proche de la nature. Il existe aussi d'importants points communs entre les PNR et les projets de développement régional (PDR) selon l'art. 93, al. 1, let. c, de la loi sur l'agriculture, notamment en ce qui concerne l'orientation de la stratégie de développement axée sur la région et la durabilité, la collaboration intersectorielle et l'exigence que les initiatives viennent de la région et soient portées par la population locale (approche bottom-up). Les PDR aident à mettre en œuvre le potentiel agricole et à assurer la collaboration régionale.

Les moyens limités de l'OFEV sont investis en premier lieu dans la création et la gestion des parcs, c'est-à-dire pour le financement des tâches de gestion, la mise en réseau des promoteurs du projet, le développement d'offres et leur commercialisation. Le soutien apporté par l'OFAG dans le domaine du développement rural concerne essentiellement les infrastructures et la promotion des ventes. Une bonne coordination à l'échelon fédéral et surtout à l'échelon des cantons doit éviter les doubles subventionnements.

Renforcer la collaboration entre partenaires

La création d'un parc offre une excellente plateforme pour une coopération intersectorielle et un regroupement des activités régionales et

génère ainsi des possibilités d'optimisation de la création régionale de valeur ajoutée. Mais ce potentiel n'est pas automatiquement libéré. Pour exister, il nécessite l'engagement, l'initiative et la créativité des acteurs du projet. Pour l'agriculture, les parcs représentent une chance de rendre mieux visibles les prestations qu'elle fournit. Il est évident que les parcs naturels et l'agriculture entretiennent une relation quasi symbiotique:

sans l'agriculture, pas de paysage rural et sans paysage rural, pas de parcs naturels.

Markus Wildisen

*OFAG, responsable du secteur Améliorations foncières
markus.wildisen@blw.admin.ch*

Informations complémentaires:

<http://www.bafu.admin.ch/paerke>

Définition de l'AOC et de l'IGP

L'AOC et l'IGP sont deux signes de qualité officiels réservés aux produits typiques ancrés dans une région. Après leur enregistrement par l'OFAG, les désignations protégées doivent être utilisées uniquement pour les produits qui satisfont aux dispositions du cahier des charges relatives à l'origine, au procédé de fabrication et à la qualité. Des organismes de certifications indépendants contrôlent que ces dispositions sont respectées.

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) garantit que les produits de qualité sont fabriqués, transformés et élaborés dans la région d'origine.

Dans le cas d'un fromage, par exemple, le lait qui sert à le fabriquer est produit dans une région strictement définie où il est transformé en fromage qui est affiné jusqu'à maturité dans cette même région.

L'indication géographique protégée (IGP) sert aussi à désigner les spécialités traditionnelles et typiques d'une région clairement définie. Un produit IGP doit être fabriqué, transformé ou élaboré dans la région dont il est originaire.

La viande d'un saucisson IGP peut ainsi provenir d'animaux élevés en dehors de la région d'origine du produit.

Développement régional dans le Lugnez grâce à des améliorations foncières intégrales

La première amélioration foncière intégrale dans le Lugnez a été entreprise pendant la Seconde Guerre mondiale déjà. En 1941 fut fondée le syndicat d'améliorations foncières de Degen dont les objectifs primordiaux étaient alors d'augmenter la productivité du sol et d'améliorer la viabilité des terres agricoles. On a ainsi effectué d'importants travaux de drainage et remis en état de nombreux chemins agricoles. Du fait de la progression de la mécanisation agricole, dans les autres communes de la région de Lugnez aussi, des améliorations intégrales sont devenues nécessaires et ont été peu à peu entreprises. Aujourd'hui, près de 70 ans après la création du premier syndicat d'améliorations foncières, le dernier projet de cette série est en voie d'achèvement dans la commune de Vrin, située dans l'Oberlugnez. Les améliorations intégrales menées avec succès permettent la réalisation de nombreux projets novateurs et sont à la base de la création de nouveaux emplois dans cette région périphérique.

Le Lugnez, vallée de la lumière

Le Lugnez – en romanche Val Lumnezia, la vallée de la lumière - compte 3 450 habitants et fait partie de la région de Surselva (Oberland grison). A Ilanz, la première ville sur le Rhin, la vallée s'ouvre sur le sud. La vallée se subdivise en Oberlugnez et Unterlugnez et constitue, avec le Valsertal, une unité politique. Le Lugnez est bilingue. La majorité de la population parle le romanche. Le "Walsertitsch" est parlé dans le Valsertal. Même si le Lugnez est resté une région essentiellement agricole jusque dans les années 50, le nombre de personnes actives dans le secteur primaire a forte-

ment reculé au cours des dernières décennies. Aujourd'hui 30 % de la population locale travaillent dans l'agriculture et la sylviculture, 23 % dans le secteur industriel et 47 % dans le secteur des services. Un tiers des employés des secteurs II et III travaille à l'extérieur de Lugnez.

Aire de réalisation des projets d'améliorations structurelles

En raison de l'utilisation accrue de machines agricoles, en région de montagne aussi, les structures agricoles ont dû être totalement renouvelées à partir des années soixante. Les parcelles étaient très petites et le plus souvent non viabilisées, si bien qu'il était pratiquement impossible de pratiquer une exploitation rationnelle des terres avec les engins et l'outillage modernes. A cette époque déjà il était clair pour de nombreux jeunes agriculteurs qu'il fallait aménager de nouveaux chemins d'accès et regrouper les parcelles si l'on voulait assurer la survie de l'agriculture en région de montagne. C'est ainsi que pendant trente ans se sont succédés dans l'Oberlugnez les projets d'amélioration intégrale - six en tout – dont certains ont pu être réalisés grâce à un regroupement de communes.

Le dernier de ces projets, l'amélioration intégrale

Le Lugnez: vue depuis le village de Vella sur le Piz Terri



*Abattoir et nouvelles étables
à la lisière sud de Vrin*



le de Vrin dans l'Oberlugnez va s'achever. Dès 1966, un projet général d'amélioration intégrale fut élaboré pour cette commune. Le syndicat d'améliorations foncières n'a cependant été créé qu'en 1982. Dans la commune de Vrin qui compte 249 habitants, 45 % des personnes actives travaillent dans le secteur primaire. A l'opposé des autres communes du Lugnez, Vrin est encore très marquée par l'agriculture. A titre de comparaison, 11,6 % seulement des personnes actives de la commune de Vella travaillent dans le secteur primaire. La raison de la réalisation d'un projet d'amélioration intégrale dans la commune de Vrin a été comme partout ailleurs dans le Lugnez, le fort morcellement de la propriété foncière et l'absence quasi-totale de dessertes. Grâce au regroupement des terres, le nombre de parcelles est passé de 3'400 à 610. Le nombre de parcelles par propriétaire a été réduit en moyenne de 16 à 3. La nouvelle répartition a abouti à la création de parcelles se prêtant bien à l'exploitation. En lisière du village, de nouveaux emplacements ont été aménagés pour la construction de plusieurs étables et d'un abattoir avec boucherie attenante.

En 1998, la commune de Vrin a reçu le prix Wakker du Patrimoine suisse pour ses efforts, planifications et conseils en construction en faveur du maintien de la vie rurale et de la structure paysanne de la localité. Les nouvelles étables s'intègrent elles aussi harmonieusement à l'architecture du village. « Grâce à un plan d'aménagement judicieux et à des techniques de construction équilibrées et de qualité la localité a retrouvé une nouvelle vie, sans que le village ait perdu pour autant son caractère tradi-

tionnel ».

Dans la foulée de l'amélioration intégrale de Vrin, l'alpage à vaches Ramosa a été lui aussi viabilisé et un alpage à chèvres comportant un tout nouveau bâtiment conçu par l'architecte autochtone Gion Antoni Caminada a été aménagé à Parvalsauns. L'alpage dispose aujourd'hui d'un local de vente et d'expédition très bien organisé ainsi que d'un kiosque libre-service équipé d'un réfrigérateur qui est installé sur le parking de Puzzatsch, à proximité de l'alpage, sur le chemin de randonnée de la Greina. Au total, l'amélioration intégrale a permis d'aménager 30 km de chemins de desserte et de construire la route cantonale de raccordement Cons - S. Giusep.

Au cours des septante dernières années, 150 km de chemins agricoles ont été soit nouvellement construits soit développés dans l'Oberlugnez et des regroupements parcelaires ont été réalisés sur une surface de 3 700 ha. Les coûts d'exploitation ont pu être réduits et la compétitivité des exploitations agricoles a été renforcée. Les investissements ne servent toutefois pas uniquement à l'agriculture proprement dite. De nombreuses régions reculées sont aujourd'hui encore exploitées et entretenues grâce aux nouvelles dessertes, ce qui est d'une importance majeure pour la préservation du paysage rural. Dans le cadre de la nouvelle répartition des terres, des contrats de servitude mentionnés au registre foncier ont été édictés dans le but de restreindre l'exploitation des bas-marais et des milieux secs. Un accès aux étables d'alpage des Maiensässen qui confèrent



Chemin agricole aménagé en chemin de randonnée hivernale : liaison entre les communes de Morissen et de Vella

au Lugnez son « visage » typique a été aménagé. Une partie d'entre elles a été réaffectée à des fins non agricoles.

A l'avenir aussi, leur préservation ne peut être assurée que grâce à l'accès par les moyens de transport actuels. Enfin, la branche du bâtiment a pu elle aussi tirer profit de la mise en œuvre des plus grands chantiers. Un total de près de 95 millions de francs a été investi dans des mesures de génie rural.

Partenariat agriculture-tourisme

Jusqu'au milieu du siècle dernier, l'infrastructure touristique se limitait à quelques rares auberges et appartements de vacances. De nouvelles écoles furent construites dans plusieurs communes. La période scolaire durait d'octobre à mars. Le reste du temps, les maisons nouvellement construites servaient à héberger des classes d'école de la vallée ou des militaires. C'étaient les débuts du tourisme estival. La construction des premiers skilifts en 1963 et de deux télésièges en 1970 dans la commune de Vella a lancé le tourisme d'hiver. Le tourisme d'hiver a profité - et profite encore aujourd'hui - des importants investissements opérés dans des projets d'améliorations foncières agricoles. Aujourd'hui de nombreux chemins agricoles servent aux vacanciers et aux autochtones de sentiers de randonnées ou de pistes cyclables. En hiver, d'importants tronçons de ces chemins sont aménagés en sentiers de randonnée hivernale.

Le projet « Pro Val Lumnezia » mis en œuvre dans les dernières décennies avait pour but

d'encourager le tourisme de qualité dans cette vallée. Plusieurs projets ont été réalisés dans ce cadre, dont le chemin de randonnée et de découverte Vella - Davos Munts - Vignogn - Lumbrein - Nussaus - Vrin et un lac de baignade proche de l'état naturel à Davos Munts au-dessus du hameau de Vattiz dans la commune de Degen. D'autres projets ont porté sur l'assainissement d'alpages et la rénovation de ponts. Pro Val Lumnezia est constitué des communes du Lugnez qui promeuvent les projets et les soutiennent financièrement et d'un groupe de travail comportant des représentants des communes concernées, de l'artisanat, de l'agriculture, des milieux politiques, etc., qui apportent de nouvelles idées de projets et les mettent en œuvre. Un des projets ambitieux de Pro Val Lumnezia est la construction d'un nouvel hôtel, l'objectif visé étant la création de 100 lits d'hôtel supplémentaires dans la vallée.

En créant son propre élevage de poissons des Alpes, le jeune paysan de montagne Curdin Capeder s'est doté d'une deuxième source de revenu et apporte de surcroît un produit très demandé sur le marché local. Il élève des truites lacustres canadiennes dans trois grands étangs de 100 m³ à Silgin, au-dessous du village de Lumbrein. L'endroit est idéal pour la pisciculture parce qu'il est situé en dehors d'une zone d'agriculture intensive et le torrent qui le traverse apporte suffisamment d'eau fraîche. Un local de préparation a été aménagé pour le filetage des poissons avant la vente. Les truites lacustres canadiennes ne sont pour l'instant vendues qu'à la gastronomie haut de gamme. L'objectif de Curdin Capeder est de produire dans quelques années huit à dix tonnes de

Commune de Degen : Etables d'alpage sur les
Maiensässen



poisson par an dans des conditions aussi proches que possible de la nature et de les commercialiser. En 2009, son projet s'est vu décerner le prix du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) récompensant un produit ou un service novateur.

Tous ces projets innovateurs ont pu se développer sur la base des améliorations intégrales et se sont traduits par d'amples améliorations structurelles. Le tourisme revêt une importance cruciale dans les Grisons. Il contribue substantiellement à la création de valeur ajoutée brute. Le visiteur ou le vacancier tout comme l'autochtone ne se sentent bien que dans un paysage « bien entretenu ». En région de montagne le choix d'options est restreint, si bien que si l'on veut créer des emplois et maintenir la population sur place dans les régions reculées, l'avenir réside dans une heureuse combinaison entre tourisme et agriculture. Les nouvelles initiatives lancées ont tout lieu de nous faire croire au succès.

Martin Bundi

*Service de l'agriculture et de la géoinformation (ALG), GR
Division Améliorations structurelles
martin.bundi@alg.gr.ch*

*Informations complémentaires :
www.vallumnezia.ch*

Prix européen 2010 pour le renouveau villageois

Vrin GR reçoit le prix européen 2010 pour le renouveau villageois dans la catégorie « développement intégré, durable, conforme au thème et de qualité particulière ».

Trente participants originaires de onze pays ont pris part au concours organisé tous les deux ans par ARGE (Communauté de Travail européenne pour le développement rural et le renouveau villageois). La remise des prix aura lieu le 24 septembre 2010 à Campo Tures (Sand in Taufers) dans le Trentin-Haut-Adige (Italie), localité détentrice du prix européen du renouveau villageois en 2008.

Voici en résumé l'appréciation du jury international :

Vrin, Grisons, Suisse :

« Cette commune se distingue particulièrement par les nombreux projets en réseau contribuant au maintien de la substance historico-culturelle et architectonique et à l'amélioration des conditions d'habitat et d'exploitation. A titre de réalisations exemplaires on mentionnera les bâtiments d'exploitation agricole de haute qualité architectonique construits avec des matériaux adaptés au site, l'abattoir coopératif servant de point de vente direct des produits traditionnels grisonnais, la halle polyvalente avec ses éléments de construction en bois d'une grande originalité, de même que l'assainissement et la revitalisation remarquables du patrimoine culturel construit. La construction de la salle de mise en bière au milieu du village illustre de façon saisissante le fort sentiment communautaire des habitants de ce village ».

Urnäsch AR: Un projet régional de développement amorcé un inversement de tendance

Le village d'Urnäsch a connu un développement remarquable au cours de ces dernières années. Après une décennie de lent dépérissement, la construction du nouveau village de vacances de la Caisse suisse de voyage REKA et un projet de développement régional soutenu par la Confédération ont permis d'inverser la tendance: de nouveaux emplois ont été créés et de nouveaux domaines d'activité ont été ouverts.

La commune d'Urnäsch

Urnäsch est située à 10 km au sud de Herisau, sur la ligne des chemins de fer appenzellois, entre Herisau et Appenzell. A partir d'Urnäsch, une route de col conduit jusqu'au Toggenbourg en passant par la Schwägalp. Urnäsch est la commune politique la plus étendue du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Depuis le début des années nonante, une grande partie des emplois fournis par l'industrie textile ont disparu et la main-d'œuvre a quitté le pays.

Inversement de tendance grâce au village de vacances Reka et au projet de développement régional

Tout a commencé par une collecte d'idées pour revitaliser économiquement la commune d'Urnäsch.

En 2001 et 2002, L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Natural and Social Science Interface (ETH-UNS/NSSI), a étudié les possibilités de développement de plusieurs régions du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et s'est intéressé de plus près à la région d'Urnäsch. Sa recommandation a été d'investir dans le développement touristique. Urnäsch qui possède un paysage rural soigné, une nature intacte, des coutumes et traditions locales vivaces et dispose d'un réseau de chemins de randonnée bien développé, d'un bon réseau de voies de communication, d'une offre touristique et gastronomique étendues et d'un large éventail de points de vente a tous les atouts en mains pour mettre l'accent sur le tourisme. Urnäsch doit se transformer de lieu d'excursion en lieu de villégiature.

Le village de vacances Reka – un important jalon du projet

Sous la direction de son président, Stefan Frischknecht, la commune a alors étudié attentivement la possibilité d'aménager un village de vacances Reka à Urnäsch. Après d'intenses discussions, un accord a pu être conclu avec la Reka en vue de la réalisation d'un village de vacances aux activités axées sur la thématique de l'agriculture. Une fois cette décision prise, il ne restait plus qu'à commanditer une étude de faisabilité. Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, la commune d'Urnäsch et la Reka se sont déclarés prêts à financer cette étude.

Le professeur Roland Gnaiger, un architecte novateur de Bregenz, spécialiste de la construction en bois et ayant l'expérience de la réalisation de projets agrotouristiques, s'est chargé des clarifications concernant les plans de construction. Max Nadig, conseiller en tourisme d'Herisau, a été chargé d'établir un plan d'affaires. Le premier obstacle était franchi et le premier jalon était posé.

En novembre 2002, les citoyens d'Urnäsch ont avalisé le contrat de droit de superficie autorisant à construire le terrain. Par cette décision, ils approuvaient également l'orientation touristique accrue de la commune. La deuxième étape était franchie.

La commune confia la réalisation du projet à la société Feriendorf Urnäsch AG nouvellement fondée qui fut chargée de réunir les 11 millions de capitaux propres nécessaires à l'entreprise. Fin 2004, on avait franchi le cap: plus de 800 personnes s'étaient engagées à souscrire au capital. Le Grand Conseil d'Appenzell Rhodes-Extérieures accorda une contribution de 1,5 million de francs au projet (condition prélimi-

Vente directe

naire à l'octroi de crédits LIM) et plusieurs fondations des Rhodes-Extérieures se déclarèrent prêtes à cofinancer largement le projet. La phase de planification concrète de la construction pouvait donc être amorcée. A titre de particularité, il convient de mentionner que la construction du village Reka a été réalisée en majeure partie avec du bois de la commune d'Urnäsch.

La construction du Village Reka a donné l'impulsion à d'autres projets :

- Afin d'assurer le chauffage du Village Reka ainsi que de diverses entreprises d'artisanat et bâtiments d'habitation, une installation de combustion de copeaux de bois alimentant un réseau de chaleur a été réalisée. L'installation approvisionne en énergie thermique le Village Reka et tous les bâtiments publics de la chaîne de prestations, de même que 50 maisons d'habitation et entreprises artisanales.
- Des entreprises privées ont développé leur affaire pour répondre au besoin d'une nouvelle clientèle (Hotel Krone, Outdoor-Shop, Trottnet-Plausch).
- Un projet de développement régional comprenant cinq volets, qui bénéficie du soutien de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), a été adopté fin 2007. Ce projet qui associe les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat a pour but de mettre à profit les synergies.

Le projet de développement régional

Avec la politique agricole 2007, la Confédération a créé les bases légales permettant d'allouer des contributions à des projets de développement régional conformément à l'art. 93, al. 1, let. c, de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1). Le but poursuivi est de promouvoir la création de valeur ajoutée dans l'agriculture et d'instaurer une collaboration intersectorielle avec les autres branches économiques de la région.



A Urnäsch, cinq sous-projets à vocation essentiellement agricole ont été mis en réseau et soumis à l'OFAG pour approbation en tant que projet général de développement régional. Les projets ont entraîné des investissements d'un montant total de huit à dix millions de francs. La participation financière de l'OFAG s'élève à 1,5 million de francs. Pour que le projet puisse bénéficier d'une contribution fédérale, il fallait que le canton participe à hauteur d'un million de francs. Un crédit d'investissement d'un montant de 1,6 million de francs a été en outre accordé à différents sous-projets.

Le projet général comprend les cinq volets suivants :

1. Constitution d'une entreprise de transformation du lait produit dans la commune d'Urnäsch
2. Cave d'affinage pour les spécialités fromagères
3. Offres d'agritourisme dans des exploitations paysannes urnäschoises
4. Développement et augmentation de l'attractivité du sentier thématique Lillyweg sur l'agriculture
5. Nuits sur la paille

La mise en œuvre des sous-projets

Constitution d'une entreprise de transformation du lait

Trente-neuf agriculteurs ont constitué une société par actions, la Urnäscher Milchspezialitäten AG. Le capital-actions, d'un montant 388'800 francs, appartient à 100 % aux producteurs de lait.

La société « Urnäscher Milchspezialitäten » a acquis une parcelle à bâtir bien viabilisée à l'entrée du village. Le 26 mai 2008, les travaux



Cabane des contes et légendes

Cave d'affinage pour les spécialités fromagères

La cave d'affinage a été aménagée dans les anciens entrepôts de maturation de la société Dörig de commerce de fromage. Un contrat a été conclu pour l'utilisation d'une partie de l'entrepôt par la société Urnäscher Milchspezialitäten.

Les travaux ont débuté en mars 2009 et se sont achevés en août 2009. MIFROMA a repris la majorité des actions de la société Dörig au 31 octobre 2008, offrant ainsi à cette dernière l'opportunité de fournir au grand distributeur Migros de plus grandes quantités de marchandises.

La collaboration avec la société Dörig pour la constitution d'un marché de spécialités laitières urnäschoises est très importante. Cette entreprise détient la responsabilité de lancer de sa propre initiative des spécialités fromagères de production urnäschoise.

Offres d'agritourisme dans des exploitations paysannes urnäschoises

Huit exploitations agricoles ont fondé la communauté d'intérêts Appenzeller Erlebnisbauernhof et ont effectué les démarches nécessaires pour obtenir la protection de la marque. Cinq des huit exploitations ont pu conclure un contrat avec le Village de vacances Reka pour la fourniture de prestations dans le cadre du programme Rekalino, gratuitement accessible à tous les hôtes du village de vacances.

Des investissements de diverse importance ont été nécessaires dans les exploitations agricoles participantes. Les offres de la communauté d'intérêts Appenzeller Erlebnisbauernhof se complètent. Les hôtes du village de vacances et les autres touristes bénéficient aujourd'hui d'une large ouverture sur le monde agricole et les offres d'activités en lien avec l'agriculture connaissent un grand succès.

de construction d'une nouvelle entreprise moderne de transformation du lait ont été lancés. En avril 2009, l'installation a été mise en service et on a procédé aux premiers essais de fonctionnement. Après quelques difficultés techniques bientôt surmontées, les premiers lots de fabrication ont pu être produits.

Le développement des produits a été réalisé en étroite collaboration avec la station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux. La société Urnäscher Milchspezialitäten a institué une commission de marketing pour la prospection du marché. Celle-ci a décidé de l'image de l'entreprise et des mesures publicitaires à prendre et s'est occupée de l'acquisition d'une clientèle.

Le plan d'affaires prévoit un développement progressif de la production. La prospection du marché s'est avérée très difficile au début.

La production est jusqu'ici de haute qualité. Il y a eu malheureusement quelques retards et imprévus en ce qui concerne la construction, si bien que la constitution du marché a pris elle aussi plus de temps. La commission de marketing s'emploie intensivement à présenter les nouveaux produits aux fromagers détaillants, aux grands distributeurs et aux commerces régionaux.

La branche du commerce de fromage reste pour l'instant très réservée, entre autres parce que l'entreprise a bénéficié de fonds publics pour sa création.

Fromagerie

Rénovation et augmentation de l'attrait du chemin agricole

L'organisation locale de tourisme Urnäsch Tourismus a rénové le chemin agricole reliant Steinfluh au village. Plusieurs attractions familiales ont été aménagées sur le parcours.

L'offre est complétée par un album à colorier conçu par Lilly Langenegger. Deux enfants, Lilly et Martin vivent toutes sortes d'aventures passionnantes sur le chemin agricole. Les albums à colorier sont distribués au Village de vacances Reka. Les enfants peuvent ainsi se préparer à la randonnée.

La fréquentation du chemin didactique agricole s'est bien développée. Une exploitation d'alpage située sur le parcours offre la possibilité de se restaurer et de passer une nuit sur la paille.

Contes et légendes dans une ancienne cabane à litière

Une grange à paille de la Schönauwald, situé dans une zone de protection naturelle, a été restaurée par des bénévoles. Une classe d'apprentis-charpentiers a reconstruit la cabane dans ses dimensions d'origine. Un foyer a été aménagé au centre de la cabane.

Une commission de gestion s'occupe de l'exploitation de la cabane Aventure Nature. Les veillées autour du feu où sont contées des histoires et légendes constituent la principale attraction de cette offre. Quatre conteuses sont prêtes à accueillir les groupes à la demande et à animer les veillées autour du feu. L'accès à la hutte n'est autorisé qu'aux groupes accompagnés. Cette offre aussi rencontre un vif succès.

Expériences acquises grâce aux projets de développement régional

Succès

- La fréquentation du Village de vacances Reka est très élevée. Le taux d'occupation



Commune Urnäsch AR

Statistique de la superficie

Surface du sol	4'823 ha
Surfaces agricoles utiles	1'580 ha
Région alpestre (91 droits d'alpage)	1'706 ha
Surfaces à litière (protection de la nature)	89 ha
Surfaces forestières	1'864 ha

Postes de travail

Part du secteur I (agriculture et sylviculture)	119
Part secteur II: (industrie et artisanat)	261
Part secteur III (secteur des services)	388
Autres	63
Population active totale dans la commune	831

Nombre d'exploitations/d'entreprises

Agriculture	98
Artisanats	60
Industrie	4
Secteur des services	25

Nombre de pendulaires

Pendulaires immigrants	245
Pendulaires émigrants	567

Evolution du nombre d'habitants au cours des dernières décennies

La commune d'Urnäsch a une riche histoire, un paysage particulièrement pittoresque et des coutumes et traditions vivaces. Au cours des dernières décennies, toutefois, le village a perdu beaucoup d'habitants et d'emplois.

Population d'Urnäsch

1910	1950	1980	2000	2009
3'259	2'579	2'258	2'336	2'259



Table d'hôtes

du village de vacances dépasse les prévisions les plus optimistes.

- Il existe une forte demande concernant les offres d'agritourisme. Les hôtes du Village de vacances Reka apprécient tout particulièrement les offres de la communauté d'intérêts Appenzeller Erlebnisbauernhof. Les activités accessoires ont généré de nouvelles sources de revenus pour les exploitations qui participent au projet de développement régional.
- Celui-ci a permis d'accroître la création de valeur ajoutée dans la région et de créer de nouveaux emplois. Quatre places de travail ont été créées dans le secteur de la transformation du lait.
- Le réseau de chaleur qui fournit de l'énergie thermique en utilisant du bois local fonctionne impeccablement. L'utilisation du bois s'avère une entreprise durable, car elle a permis d'augmenter sensiblement le profit tiré du bois coupé.
- Ce projet a constitué une excellente publicité pour faire connaître la localité d'Urnäsch d'un plus large public. De nombreux comptes rendus de presse y ont également contribué.
- Le projet de développement régional a été distingué par plusieurs prix nationaux et internationaux :
 - Prix SAB (Groupement suisse pour les régions de montagne) 2009
 - Prix européen 2008 pour le renouveau villageois et pour le développement intégré, durable, conforme au thème et de qualité particulière

Défis confrontés

- L'investissement nécessaire à la construction de l'entreprise de transformation du lait a été sous-estimé. Un financement supplémentaire s'est avéré indispensable en raison d'un dépassement des coûts. Les responsables du projet ont dû faire face à d'importantes charges.

- Dans le contexte actuel il est très difficile de constituer un marché pour une nouvelle entreprise. La branche laitière est très réservée, voire opposée, face à la création de toute nouvelle entreprise de production, d'autant plus si les propriétaires sont des paysans.
- Un projet de développement régional suppose un grand engagement de la part de la base. Dans une région structurellement faible, on trouve cependant peu de cadres en mesure de mettre sur pied des projets d'envergure. Les organismes locaux sont assez vite dépassés lorsqu'ils doivent faire face à d'importants défis.

En opérant ce gros investissement, Urnäsch a réalisé une remarquable conversion. Le Village de vacances Reka est devenu un important moteur de croissance pour la région. Les attentes placées dans le projet en matière d'agritourisme ont été dépassées.

L'effet du projet sur le développement régional peut être considéré dans l'ensemble comme très positif. Le bilan global est malheureusement assombri par le dépassement des coûts de construction de Milchspezialitäten SA. Il en ressort que les projets d'envergure comportent des risques que l'on ne peut pas se permettre de sous-estimer.

La constitution d'un marché pour Urnäscher Milchspezialitäten va encore exiger de gros efforts. Il faut espérer que ce projet important surmontera les défis et pourra s'implanter durablement.

*Daniel Berger, Ancien chef du service de l'agriculture
Appenzell Rhodes-Extérieures
daniel.berger@herisaunet.ch*

*Stefan Frischknecht, Président de la commune, Urnäsch
stefan.frischknecht4@bluewin.ch*

L'agritourisme: Un potentiel encore largement en friche

Le tourisme proche de la nature gagne de plus en plus en importance. Il représente un atout majeur pour les espaces ruraux. Il s'agit pour les familles paysannes qui occupent l'espace rural et en assurent l'entretien de tirer parti de ce potentiel et d'offrir des prestations touristiques. Le succès de l'agritourisme dépend de la réunion de nombreuses conditions: l'engagement personnel, des structures d'exploitation appropriées et le potentiel régional de l'emplacement sont des conditions primordiales, au même titre que la mise en réseau des offres et un marketing professionnel.

L'agritourisme a-t-il un potentiel de développement?

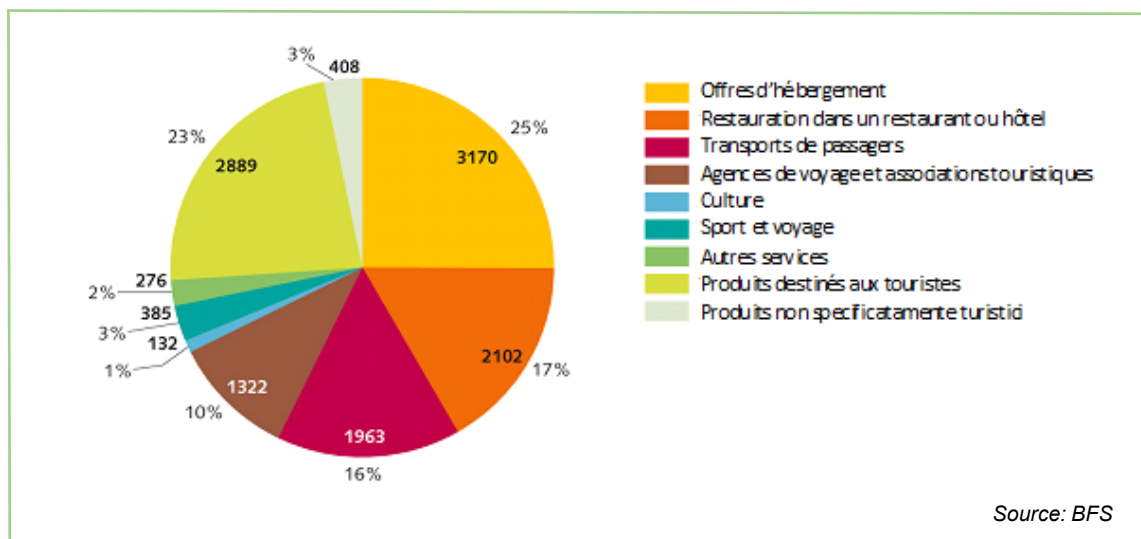
Selon des études prospectives, le potentiel de l'agritourisme en Suisse est loin d'être épuisé. Cette branche d'exploitation de l'agriculture qui recèle un fort potentiel de développement reste encore un produit de niche comparativement au secteur touristique traditionnel. Le potentiel de valeur ajoutée ne réside pas uniquement dans l'hébergement, mais aussi dans la restauration, la vente directe de produits, les activités de découverte de la nature et l'organisation de fêtes ou d'événements spéciaux à la ferme. Ces dernières génèrent un chiffre d'affaires aussi élevé que les nuitées.

Un beau paysage, une ferme coquette et de séduisantes offres ne sont cependant pas tout. Il faut aussi que la famille paysanne ait un sens marqué du service. « Faire vivre un événement

est l'art de parler aux tripes tout en visant le portemonnaie » constate le Professeur Hansruedi Müller de l'Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne.

En Suisse les appartements de vacances ne sont pas autorisés dans la zone agricole, seulement des chambres d'hôtes à la ferme (art. 40 OAT). Pour de nombreux touristes et familles paysannes, le système des chambres d'hôtes constitue toutefois une contrainte, en raison des contacts trop étroits. En Bavière, par exemple, les appartements de vacances sont tendance mais le nombre de chambres d'hôte est en diminution.

Valeur ajoutée brute touristique en Suisse selon les produits (en millions de CHF)





Les produits agricoles sont naturellement étroitement liés à l'agritourisme, du fait qu'ils proviennent de la ferme ou de la région et sont consommés sur place. Les produits agricoles véhiculent une image vivante de l'agritourisme qui peut être vécu aussi par les sens.

Nouvelles tendances en matière de voyage

Les vacanciers deviennent plus spontanés et plus exigeants. On voyage moins longtemps et si possible à bon marché. On cherche à compenser en vacances ce qui manque dans le quotidien urbain. En voyage, on cherche du nouveau, de l'aventure ou de la détente, parce que le quotidien aliène et stresse. On aspire à de l'authenticité et à de la nature. Sous le slogan « get natural », Suisse Tourisme fait de la publicité pour des vacances proches de la nature dans le paradis helvétique. Au centre de ces vacances, un désir nostalgique d'un retour aux sources et de compensation des frustra-

Le **tourisme rural** recouvre des offres à caractère spécifiquement rural.

Le **tourisme proche de la nature** est la partie du tourisme rural axée sur les activités de découverte de la nature.

L'**agritourisme** comporte des offres centrées sur l'agriculture. Cette sous-catégorie du tourisme rural a de nombreux points communs avec le tourisme proche de la nature.

L'**agritourisme au sens étroit du terme** se limite aux offres auxquelles l'agriculture contribue **activement**. Ainsi, les exploitations agricoles en profitent directement grâce à un supplément de revenu. Cette forme d'agritourisme propose par exemple l'hébergement et la gastronomie à la ferme, tout comme le trekking avec des lamas, le zoo pour enfants ou le labyrinthe de maïs.

L'**agritourisme au sens large** comprend également des offres n'étant pas présentées par l'agriculture elle-même mais auxquelles elle participe indirectement. Par exemple, les randonneurs profitent des chemins agricoles, des pâturages, du charme campagnard et des paysages ruraux typiques, sans avoir à débours quoi ce soit pour jouir de ces biens.

tions quotidiennes doit être assouvi. De plus en plus de personnes considèrent la découverte de la nature comme une expérience privilégiée. Dans ce domaine, l'agriculture est le prestataire idéal. Elle peut de surcroît améliorer ses revenus par le biais de la commercialisation de l'agritourisme et des produits locaux.

Potentiel réel ou vision romantique?

En dehors de toute considération de tendance, il reste que les offres d'agritourisme sont des prestations entrepreneuriales. La concurrence et l'exigence élevée de qualité rendent nécessaire la professionnalisation des prestations. Les coûts supplémentaires doivent être couverts et les investissements doivent générer des revenus.

Les investissements, le travail et l'engagement personnel ne sont toutefois pas toujours récompensés par le succès. Dans les régions périphériques isolées sans infrastructures touristiques les chances de succès sont minces. L'agritourisme peut certes ouvrir des perspectives, mais ne peut pas être le moteur de l'économie rurale. Il ne faut donc pas surestimer ses effets. « Les régions rurales de l'Arc alpin recèlent un très fort potentiel, mais qui devra être exploité de manière encore plus différenciée à l'avenir », résume Bernard Lehmann, professeur d'économie rurale à l'EPF.

Que savons-nous du potentiel de l'agritourisme suisse?

Afin d'apprécier correctement les mécanismes complexes de l'agritourisme, il faut réaliser des analyses détaillées dans des régions pouvant faire l'objet d'une évaluation ex post. L'agritourisme génère de la valeur ajoutée, directement, par le biais des recettes réalisées par les exploitations agricoles et indirectement, par le biais de l'économie régionale. Au plan ré-

gional, il faut examiner certains aspects comme le marketing, les infrastructures communautaires et les répercussions en dehors de l'agritourisme. A l'échelon de l'exploitation agricole, il convient de dresser le bilan coûts/bénéfices des prestataires. Les possibilités de synergies avec le tourisme conventionnel présentent également un intérêt.

Les études disponibles se limitent le plus souvent à des discussions théoriques ou à des analyses qui se basent sur des données rudimentaires et qui considèrent isolément des aspects particuliers, tels que l'hébergement ou la satisfaction des hôtes. Les trois principales organisations de prestataires « Vacances à la ferme », « Aventure sur la paille » et « tourisme-rural.ch » disposent de certaines données. Par exemple, le fait que les hôtes viennent le plus souvent de Suisse ou d'Allemagne. Cependant, il existe certainement des marchés étrangers non exploités pour l'agritourisme suisse.

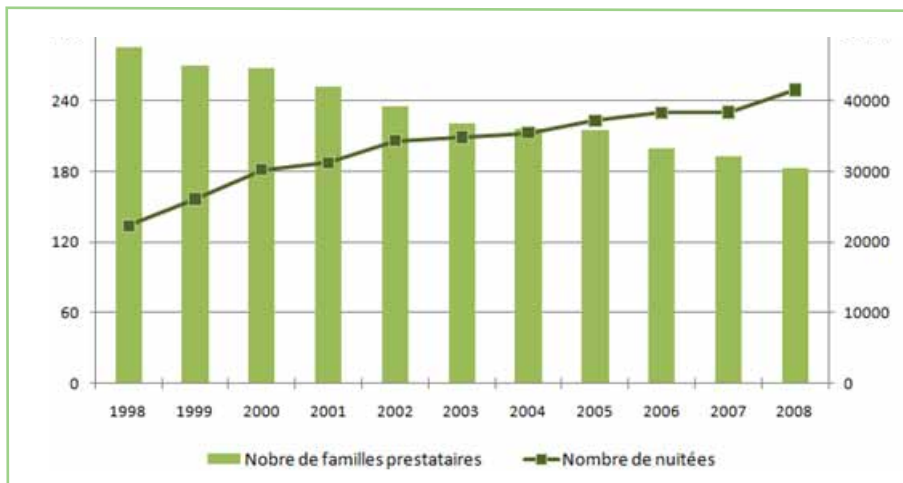
Au cours des dix dernières années, l'agritourisme s'est professionnalisé. Ainsi, le nombre des prestataires de l'offre « Aventures sur la paille » a diminué de moitié, alors que le nombre des nuitées enregistrées a doublé. Il en résulte un triplement du nombre moyen des nuitées par prestataire, les plus importants d'entre eux ayant enregistré une hausse et les plus petits une baisse.

La majeure partie des touristes préfère la saison chaude. Mais c'est également pendant cette période que les agriculteurs ont le plus de travail. Par conséquent, de nombreuses exploitations ne sont pas appropriées pour l'agritourisme.

Encouragement par les pouvoirs publics

L'Office fédéral de l'agriculture étudie des possibilités de mieux mettre en réseau les acteurs et de renforcer les instruments de la politique agricole dans ce domaine. Actuellement, il est possible d'apporter un soutien financier à des constructions et à des installations fixes ainsi

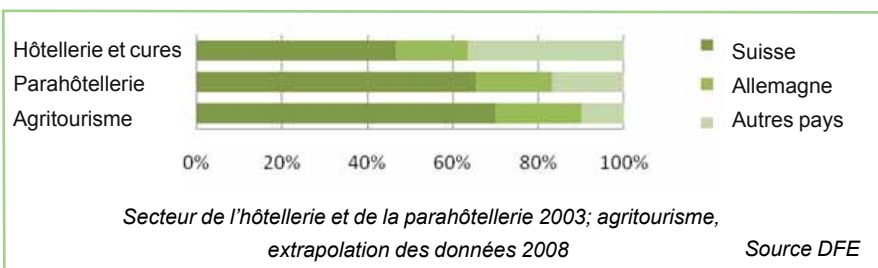
Nombre de prestataires et de nuitées dans le cadre de l'offre « Aventure sur la paille »



qu'à des mesures de communication dans le cadre d'améliorations structurelles ou d'un projet communautaire de développement régional (PDR) et d'améliorer le positionnement sur le marché au moyen de la promotion des ventes. Le coaching et les offres de formation et de vulgarisation bénéficient également d'un soutien.

Dans la pratique, ce sont surtout les restrictions en matière d'aménagement du territoire qui

Provenance des hôtes





sont considérées comme un obstacle. L'interprétation différente des prescriptions légales par les services cantonaux et l'ancrage encore insuffisant de l'agritourisme dans la législation agricole constituent d'autres points en discussion. De surcroît, les conditions d'entrée en ce qui concerne les aides à l'investissement accordées à des exploitations individuelles sont jugées trop strictes, en particulier celles relatives à la taille de l'exploitation agricole.

Une collaboration plus étroite de tous les partenaires est nécessaire pour parvenir à un positionnement solide de l'agritourisme sur le marché. Il faut un large éventail d'offres de qualité concentrées sur quelques canaux d'information afin de permettre une comparaison. Au plan tant national qu'international, l'agritourisme suisse devra être mieux commercialisé en tant que branche d'activité attractive, par le biais de la promotion du tourisme.

Initiatives envisageables en vue d'augmenter la valeur ajoutée

Le potentiel existe, mais pas partout ni dans chaque exploitation. Des clarifications approfondies au plan régional et à l'échelon de l'exploitation sont donc indispensables. Le degré d'organisation et la collaboration des acteurs doivent être améliorés pour pouvoir faire face à la concurrence sur le marché international grâce à une présence groupée sur le marché. Les instruments de promotion et la loi sur l'aménagement du territoire devraient être revus compte tenu des exigences auxquelles l'agritourisme doit satisfaire, en particulier en ce qui concerne la taille minimale des exploitations et l'autorisation d'aménager des appartements de vacances.

Les initiatives en vue d'augmenter la valeur ajoutée dans l'agritourisme pourraient être les

suivantes :

1. Détermination du potentiel :
 - Évaluation du potentiel de création de valeur ajoutée de régions représentatives
 - Conseil et accompagnement des exploitations individuelles dans la mise en œuvre
2. Professionnalisation de l'organisation des acteurs :
 - Collaboration avec les organisations nationales de tourisme
 - Création d'une plate-forme Agritourisme en tant qu'instrument de marketing et d'assurance qualité
 - Centrale de réservation commune
 - Développement et coordination de la formation et du perfectionnement
3. Adaptation et renforcement des instruments de promotion :
 - Révision de la politique agricole de la Confédération
 - Adaptation et mise en œuvre uniforme des prescriptions relatives à l'aménagement du territoire

Il serait ainsi possible de mieux tirer parti du potentiel encore inexploité de l'agritourisme et d'ouvrir de nouvelles perspectives à la population rurale. Les régions rurales et l'occupation décentralisée du territoire seraient renforcées grâce à ces nouvelles sources de revenu, ce qui est au final dans l'intérêt de la collectivité.

*Beat Rössli
OFAG, secteur Développement rural*

Les contributions fédérales au bénéfice des bâtiments ruraux renchérissement-elles les projets?

Etude comparative entre les zones de plaine et des collines dans le canton de Vaud

L'allocation de contributions vise à compenser les inégalités comme le revenu ou les conditions du lieu, entre les diverses régions du cadastre de la production. L'allocation de contributions modifie en principe le rapport des prix des biens par le bénéficiaire. Il a tendance à « consommer » plus du bien subventionné. Dans le cas des constructions rurales, l'allocataire aurait tendance à choisir des solutions plus onéreuses. En comparant les coûts de construction de ruraux vaudois sur la période 2004 à 2007 situés dans les zones de plaine et des collines, tout en postulant que la situation du lieu n'influence pas les coûts de construction, il n'a pu être mis en évidence une différence significative des coûts de construction, bien que les exploitations situées en zone des collines ont bénéficié de contributions fédérales et cantonales. Le fait que les exploitations situées dans la zone des collines disposent d'un revenu agricole moindre par rapport à la zone de plaine pourrait contribuer à ce résultat.

Les améliorations structurelles assurent la durabilité de l'agriculture en matière structurelle

Les mandats confiés à l'agriculture sont, tout en devant être réalisés de manière durable, la sécurité de l'approvisionnement de la population, la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage rural et l'occupation décentralisée du territoire. La durabilité joue un rôle prépondérant pour remplir à long terme les mandats confiés à l'agriculture.

Les aides aux améliorations structurelles ne sont pas octroyées pour rétribuer une externalité positive comme dans le cas des paiements directs, mais elles visent à assurer la durabilité de l'agriculture en matière structurelle. Le cofinancement par la Confédération des investissements effectués par des agriculteurs, des collectivités publiques et des petites entreprises artisanales en région de montagne devrait assurer leur durabilité structurelle. Les investissements doivent permettre l'amélioration des bases de production, la diminution des frais de production, l'amélioration des conditions de vie et la protection des terres cultivées. D'autre part, les agriculteurs sont invités à changer de

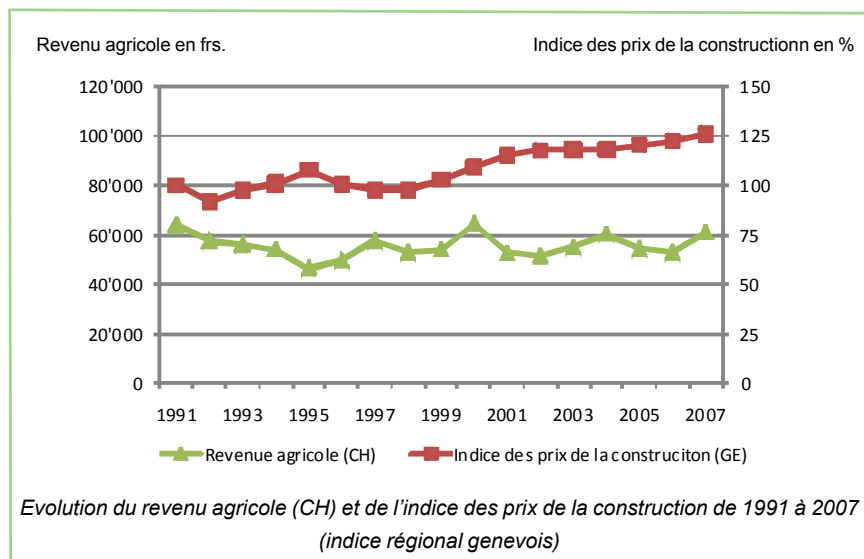
comportement lors d'investissements, pour qu'ils s'orientent vers des variantes plus favorables à l'environnement et à la protection des animaux.

Les aides à l'investissement (contributions à fonds perdu et crédits d'investissements) de la Confédération au bénéfice des bâtiments ruraux sont deux politiques budgétaires différentes : d'une manière générale, elles ont une fonction stabilisatrice. Dans le cas particulier de l'allocation de contributions, l'aide à l'investissement a une fonction distributive. Cette dernière vise à compenser les inégalités (revenus, conditions du lieu, etc.) entre les diverses régions du cadastre de la production.

Potentiel de financement des exploitations de plaine

Les agriculteurs situés en zone de plaine, contestent de plus en plus le bien-fondé de l'exclusion de leur groupe du cercle des ayants droits à l'allocation de contributions fédérales situé dans la zone des collines et la région de

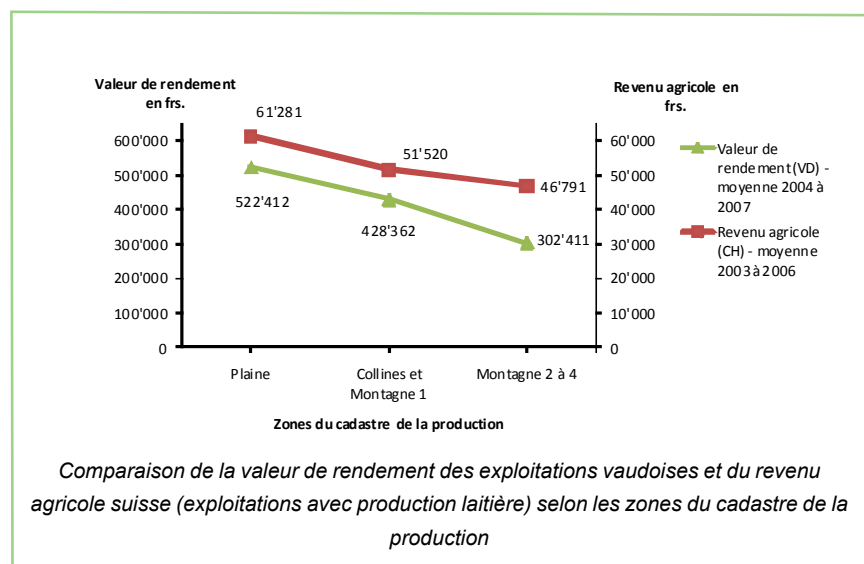
Revenu agricole de 1991 à 2007



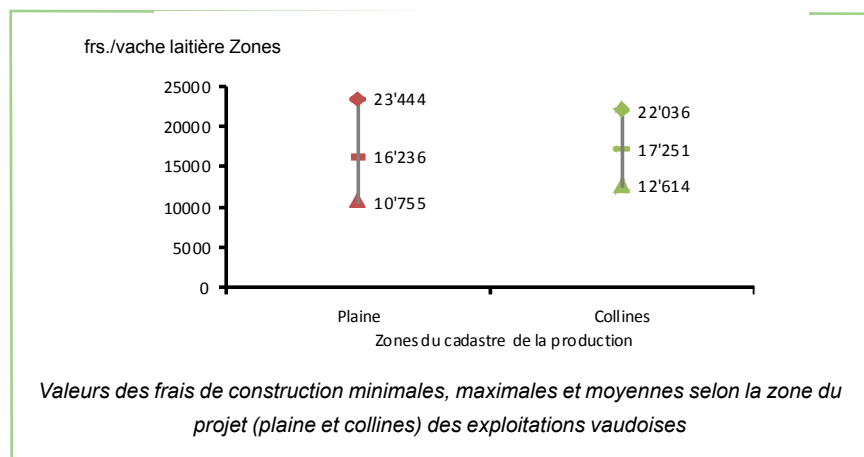
montagne. Ils remettent en question l'hypothèse d'une meilleure situation de leur groupe en matière de potentiel de financement. Ils argumentent également que la résolution du problème public est menacée.

Sur la période 2004 à 2007 et dans le canton de Vaud, une étude a été menée sur des projets de construction de nouveaux bâtiments d'exploitation destinés à la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers. Sur la base de la comparaison des moyennes du potentiel de financement illustré par la valeur de rendement des exploitations agricoles avant investissement, la zone de plaine bénéficie significativement d'un meilleur potentiel de financement comparativement aux autres zones du cadastre de la production. Ce résultat est en adéquation avec les revenus agricoles établis par la Station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. Toutefois, ledit résultat ne permet pas d'affirmer que l'allocation de contributions en zone de plaine est à exclure. En effet, le revenu agricole a fluctué fortement depuis la mise en route de la réforme de la politique agricole au début des années nonante, sans pour autant atteindre le niveau de 1991, alors que l'indice des prix de la construction a fortement évolué à la hausse depuis lors (+25.9 % selon l'indice de référence du canton de Genève dans le cas d'étude). Il pourrait en résulter des difficultés pour financer les investissements.

Valeurs moyennes de la valeur de rendement et du revenu agricole



Valeurs minimales, maximales et moyennes des frais de construction



Les contributions fédérales ne renchérissent pas les projets

L'allocation de contributions modifie en principe le rapport des prix des biens par le bénéficiaire, dans le sens qu'il a tendance à « consommer » plus du bien subventionné. Dans le cas des constructions rurales, si l'on applique ce principe, l'allocataire aurait tendance à choisir des solutions plus onéreuses.

En comparant les coûts de construction de ruraux sur la période 2004 à 2007 et situés dans les zones de plaine et des collines du canton de

Etable située dans le canton de Vaud



Vaud (VD), tout en postulant que la situation du lieu n'influence pas significativement les coûts de construction, il n'a pu être mis en évidence une différence significative des coûts de construction, bien que les exploitations situées en zone des collines bénéficient de contributions fédérales et cantonales.

Le fait que les exploitations situées dans les zones des collines et montagne 1 disposent d'un revenu agricole moindre de 15 % pourrait contribuer à ce résultat (exploitations au niveau national avec production laitière). Toutefois, il ne peut être exclu qu'une meilleure capacité financière conjuguée à l'allocation de contributions pourraient contribuer au choix de solutions moins avantageuses en zone de plaine.

Depuis 1999, le mode d'allocation des aides à l'investissement (contributions fédérales et crédits d'investissements) au bénéfice des bâtiments ruraux a changé, remplaçant le système d'allocation comme financement résiduel en fonction des frais de construction et de la situation financière du maître de l'ouvrage. Le nouveau modèle devant favoriser le choix de solutions plus avantageuses. Sur l'échantillon observé, il n'a pu être démontré une différence significative de la moyenne des coûts de construction, tout en tenant compte de l'indice des prix de la construction. Les périodes observées s'étendent sur 4 années, de 1995 à 1998 et de 2004 à 2007. L'évolution des prix de la construction à la hausse depuis 1999 est un facteur qui nécessiterait une analyse particulière quant à son influence effective dans le résultat observé. Il est à remarquer que selon un sondage

mené en 2008 par la revue UFA, c'est la diminution de la charge de travail qui est le facteur prépondérant dans le choix de la variante de projet. Le bien-être des animaux arrive en deuxième place tandis que les coûts arrivent en troisième position.

Source de l'article

Le contenu de l'article est un résumé du travail de mémoire postgrade rédigé par l'auteur. Il a été déposé et défendu fin 2008 auprès de l'Institut de hautes études en administration publique de Lausanne (idheap). La formation délivre un diplôme de Mastère en administration publique (MPA).

Johnny Fleury

OFAG, Secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations

johnny.fleury@blw.admin.ch

Les fromageries villageoises au fil du temps

La fromagerie traditionnelle de village va-t-elle bientôt appartenir au passé ? N'y aura-t-il bientôt plus qu'une production industrielle de fromage en Suisse ? Face à la pression économique accrue, aux prescriptions renforcées de la législation sur les denrées alimentaires et aux exigences élevées imposées aux fromageries candidates à la certification, les responsables de petites fromageries villageoises sont placés devant des choix difficiles. De moins en moins de fromagers et leurs familles sont en outre disposés à exploiter dans un contexte difficile de petites fromageries aux structures vétustes si leurs revenus ne sont pas suffisants pour vivre.

Breve rétrospective

La création de nombreuses sociétés de fromageries villageoises remonte parfois à 200 ans, selon la région. Jusqu'à la fin du 18e siècle, on était convaincu en Suisse que le fromage de qualité exportable ne pouvait être produit que sur les alpages. Cependant, la suppression de l'assolement imposé sur une grande partie du Plateau et, à partir du milieu du 19e siècle, l'importation de céréales bon marché de l'étranger se sont traduits par une extension marquée de la culture fourragère et par conséquent, de l'élevage. On disposait désormais dans les villages situés en région de plaine d'importantes quantités de lait provenant de vaches bien nourries pour faire des fromages. Durant cette période, les fromageries villageoises ont poussé comme des champignons et le fromage est devenu l'un des premiers produits d'exportation de la Suisse. Le développement réussi du commerce de fromage avec l'étranger a été favorisé par la croissance continue de la prospérité dans les pays européens voisins.

L'évolution structurelle touche aussi les exploitations laitières

La pression croissante en faveur d'un changement structurel des fromageries villageoises est la conséquence logique de l'évolution du secteur laitier. On ne doit pas oublier qu'à l'époque où la majorité des sociétés de fromagerie ont été établies, les paysans ou leurs vassaux de ferme travaillaient encore les vaches manuellement. L'introduction à grande échelle de

la mécanisation dans l'agriculture suisse au milieu du 20e siècle, l'émigration croissante de la population rurale vers les villes et les agglomérations, de même que les répercussions de la réorganisation du marché du lait dans le cadre des étapes de la réforme agricole depuis 1999 ont entraîné un changement structurel notable des exploitations laitières. Aujourd'hui, seule une infime partie des membres fondateurs de fromageries villageoises sont encore eux-mêmes des producteurs de lait et des membres d'une société coopérative. Parallèlement, la quantité de lait transformé en fromagerie a souvent augmenté.

Soutien de projets de fromageries par les pouvoirs publics

Dans toutes les zones du cadastre de la production agricole, la Confédération soutient les constructions et installations de sociétés de fromagerie paysannes par l'octroi de crédits d'investissement remboursables sans intérêts. Dans les régions de montagne, la Confédération accorde en outre des contributions à fonds perdus à des projets de sociétés de fromagerie paysannes et à de petites entreprises artisanales, pour autant que le canton concerné accepte de verser une contribution équitable. Les conditions d'octroi des aides à l'investissement sont dans tous les cas l'apport de la preuve de la rentabilité, de la capacité de financement et de la viabilité économique du projet ainsi que la garantie d'un revenu approprié aux producteurs de lait. Si le fromager est acheteur de lait, il faut également apporter la preuve qu'il percevra un



Nouvelle fromagerie née de la fusion de la société de fromagerie Mézières et environs. Local de vente devant, réception et transformation du lait dans la partie centrale et cave de maturation du fromage derrière. Certains aspects, tels qu'une architecture moderne, la haute fonctionnalité du bâtiment et des possibilités appropriées d'agrandissement ont été combinés de manière optimale.

revenu après investissement suffisant compte tenu des nouveaux contrats de location et du contrat d'achat de lait avec les sociétés de fromagerie. Les tâches d'exécution concernant l'octroi d'aides à l'investissement pour des projets novateurs incombent en premier lieu aux services compétents du canton d'implantation du projet.

Exemple réalisé dans le canton de Fribourg

En 2005, les représentants des quatre sociétés de fromagerie de Berens, Estévenens, Mézières et Villariaz ont entamé de premières discussions sérieuses au sujet d'une éventuelle fusion. Les quatre fromageries villageoises se trouvaient confrontées à des problèmes similaires : leur exploitation aurait dû être assainie, leurs caves à fromages étaient trop petites ou encore, elles ne trouvaient plus de fromagers. Après d'intenses négociations encadrées administrativement par la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL), la fusion des quatre sociétés de fromagerie comptant 43 membres a été décidée début 2008 avec effet

rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Cette même année, la construction du bâtiment de la nouvelle « Société de fromagerie régionale de Mézières et environs » a pu être entreprise. Un total de 7,8 millions de francs a été investi dans la fabrication, la cave de maturation et le magasin de vente. Le patrimoine financier des sociétés et les recettes tirées de la vente des anciennes fromageries villageoises ont servi d'apports en fonds propres pour la nouvelle construction. Le financement a été assuré par un crédit d'investissement et des hypothèques bancaires. L'inauguration de la nouvelle fromagerie a eu lieu le 25 avril 2009. Afin de tenir compte des changements en matière d'exigences logistiques, la nouvelle société a décidé de participer aux dépenses supplémentaires engendrées auprès des différents fournisseurs de lait. Le fromager récolte donc deux fois par jour avec un camion-citerne le lait des producteurs de Berens et d'Estévenens au frais de la société de fromagerie. De plus, les producteurs de lait de Mézières et Villariaz perçoivent un dédommagement pour le trajet supplémentaire qu'ils doivent faire pour se rendre jusqu'à la nouvelle fromagerie.

Nouvelle fromagerie née de la fusion de la société de fromagerie Mézières et environs. Local de vente devant, réception et transformation du lait dans la partie centrale et cave de maturation du fromage dans la partie arrière du bâtiment. Architecture moderne, haute fonctionnalité du bâtiment et possibilités appropriées d'agrandissement ont été combinées de manière optimale.

Deuxième fromagerie du canton de Fribourg par ordre d'importance, celle de Mézières transforme 5,2 millions de kg de lait produit sans ensilage en 360 tonnes de Gruyère AOC (appellation d'origine contrôlée), 70 tonnes de Vacherin fribourgeois AOC, 15 tonnes de Raclette et 15 tonnes en d'autres spécialités fromagères. La nouvelle cave de maturation dispose d'environ 6'000 places « meules de gruyère ». La cave de maturation est équipée d'un robot de soins, propriété du fromager. Secondé par une équipe de douze personnes, le maître fromager qui, en tant qu'acheteur de lait gère l'exploitation pour son propre compte à ses risques et périls, est responsable du bon fonctionnement de la nouvelle fromagerie. Il endosse une grande responsabilité compte tenu que de nombreuses familles paysannes sont tributaires du prix du lait pour assurer leur subsistance. Avec la nouvelle fromagerie, il dispose d'une installation qui lui permet de relever le défi et de valoriser son savoir-faire.

Perspectives

La création de structures porteuses d'avenir dans la production fromagère implique de plus en plus souvent la recherche de formes d'association entre les fromageries de villages voisins. En particulier lors de nouveaux investissements, il convient de considérer une forme

appropriée de collaboration, au niveau de la transformation (fabrication du fromage), du stockage du fromage (affinage) et de la commercialisation commune. Les frais fixes d'exploitation d'une fromagerie sont si élevés dans les conditions actuelles que si l'on veut que les producteurs de lait soient correctement dédommages, il faut absolument augmenter la quantité de lait transformé en fromage pour que la famille du fromager puisse retirer un revenu suffisant. Cette quantité minimale peut varier fortement en fonction de la valeur ajoutée des produits de la fromagerie. Lorsque les produits sont des spécialités à forte valeur ajoutée, une quantité de lait plus réduite peut suffire, mais lorsqu'il s'agit de produits standard, la quantité doit être nettement plus élevée. Comme pour les exploitations laitières, il s'agit pour les fromageries de tirer parti de façon judicieuse du progrès technologique dans le cadre de rénovations. Les fromageries villageoises traditionnelles vont vraisemblablement être de plus en plus souvent remplacées par des fromageries régionales. Mais grâce à leur ancrage régional et à leur proximité aux producteurs de lait, celles-ci peuvent être encore considérées comme des fromageries traditionnelles, très éloignées d'une production industrielle de masse.

*Daniel Krähenbühl,
OFAG, Secteur Bâtiments ruraux et aides aux exploitations,
daniel.kraehenbuehl@blw.admin.ch*

Drainages agricoles en Suisse : quo vadis ?

Pour mieux cerner la situation concernant l'état des drainages agricoles en Suisse, l'office fédéral de l'agriculture OFAG a mené en 2008 une enquête auprès des cantons. Selon les données des cantons, un total de 192'000 ha de terres agricoles sont drainées aujourd'hui soit 18.1% de la surface agricole utile (SAU) du pays. L'évaluation de l'état des ouvrages par les cantons montre que 35.5% (68'400 ha) des installations est aujourd'hui en mauvais état ou dans un état inconnu et que 61.3% (117'740 ha) des installations a plus de 50 années d'âge. En terme financier, la valeur économique de remplacement des installations de drainages est estimée aujourd'hui entre 4 et 5 milliards de francs.

Le réseau de drainage en Suisse a été réalisé en grande partie avant la fin des années 80. De toute évidence et le résultat du questionnaire le confirme, on peut le considérer comme pratiquement achevé aujourd'hui. Il s'agit désormais de maintenir en bon état ce réseau. L'enquête révèle que les connaissances concernant les drainages agricoles en Suisse sont à la fois insuffisantes et très hétérogènes. Dans le contexte de gestion de ces ouvrages, il apparaît indispensable aujourd'hui d'en avoir une meilleure connaissance. Les efforts entrepris sont donc à maintenir et à renforcer tant en termes financiers que de gestion.

L'enquête 2008 fournit des estimations plus précises

Historiquement, les drainages agricoles ont été réalisés depuis la fin du 19^{ème} siècle déjà. Ces installations sont vieilles aujourd'hui de 50, 70 voire plus de 100 ans et dépassent, pour la plupart, leur durée de vie qui correspondait à l'état de la technique de l'époque. Leur entretien cause de plus en plus de problèmes techniques ou financiers et avec le temps ces ouvrages vont encore plus se dégrader.

Pour mieux cerner la situation concernant l'état des drainages agricoles en Suisse, l'office fédéral de l'agriculture OFAG a mené en 2008 une enquête sous forme de questionnaire auprès des services cantonaux chargés des améliorations foncières. Celle-ci devait donner en particulier une réponse aux questions suivantes : Combien et quelles surfaces sont drainées aujourd'hui en Suisse ? Dans quel état se trouvent ces ouvrages aujourd'hui ? Comment les cantons gèrent-ils les questions liées aux drainages ? Quels sont les besoins pour garantir la pérennité des ouvrages ?

Globalement les cantons ont remplis et traités

le questionnaire entre 2008 et 2009. Ponctuellement des éclaircissements et des estimations grossières ont été effectués lorsque cela a été nécessaire.

2/3 des surfaces drainées sont des surfaces d'assolement - 1/3 des surfaces d'assolement sont drainées

Les estimations faites jusqu'à présent étaient bien au deçà de celles, plus précises, qui ont été réalisées dans ce sondage. Les surfaces drainées étaient estimées jusqu'ici à 120'000 ha (Helbling 1998). Selon les cantons, elles s'élèvent en fait à plus de 192'000 ha. Elles sont certainement encore plus étendues, vu que certaines surfaces ont probablement été drainées par des propriétaires sans subventionnement étatique et qu'elles n'ont par conséquent pas systématiquement été répertoriées.

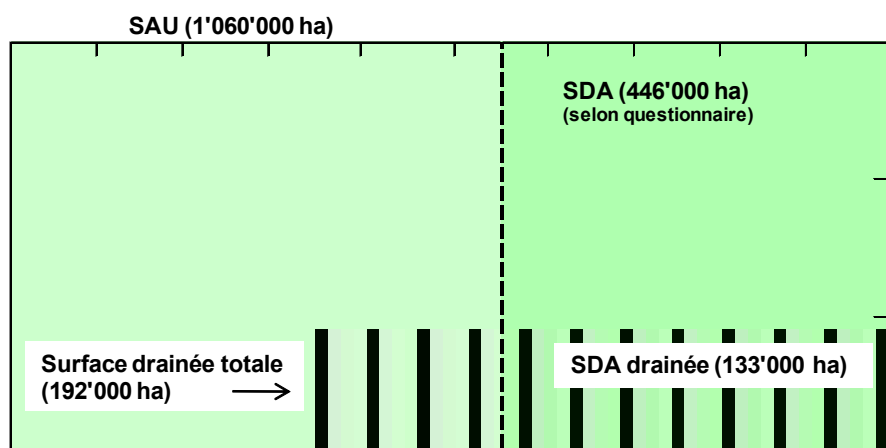
Comme le montre la figure ci-après, 70% des surfaces drainées sont des surfaces d'assolement. On peut s'imaginer que les ef-

forts de maintien des drainages devront à l'avenir être ciblés sur ces surfaces mais il est encore trop tôt pour en faire une affirmation stricte. La délimitation par les cantons des surfaces d'assolement « à l'échelle de la parcelle » est en cours et permettra de travailler avec un outil plus précis. 30% en moyenne Suisse des surfaces d'assolement sont drainées. Cette valeur est cependant à considérer avec prudence car la part lacunaire du canton de Vaud a dû être estimée grossièrement. Toutefois, une attention particulière doit être portée sur les drainages existants dans les meilleures terres cultivables – comme les surfaces d'assolement – pour garantir à terme le maintien de leur substance.

Surfaces agricoles drainées

L'évaluation de l'état des ouvrages montre qu'environ 1/3 (35.6% soit 68'400 ha) des installations est aujourd'hui en mauvais état ou dans un état inconnu. Environ 2/3 (64.4% soit 123'900 ha) est admis comme suffisant encore utilisable à très bon. Sur la base de ces chiffres on pourrait penser que l'état de ces ouvrages n'est pas particulièrement alarmant. Cela n'est qu'à moitié vrai. Les efforts engagés à ce jour doivent être maintenus et, à défaut, initiés dans les meilleurs délais. En effet, vu l'âge des ouvrages, on peut penser que d'ici 10 à 15 ans, la situation sera vraisemblablement très critique.

Pour ce qui est de l'âge des drainages, les résultats de l'enquête montrent qu'en moyenne



Suisse presque les 2/3 (61.3% soit 117'740 ha) des surfaces ont été drainées avant 1960. Ces ouvrages ont donc aujourd'hui 50 ans et plus. Seulement 12.6% des surfaces a été drainé au cours de ces 30 dernières années.

Soutiens de l'état au maintien de la valeur des drainages agricoles

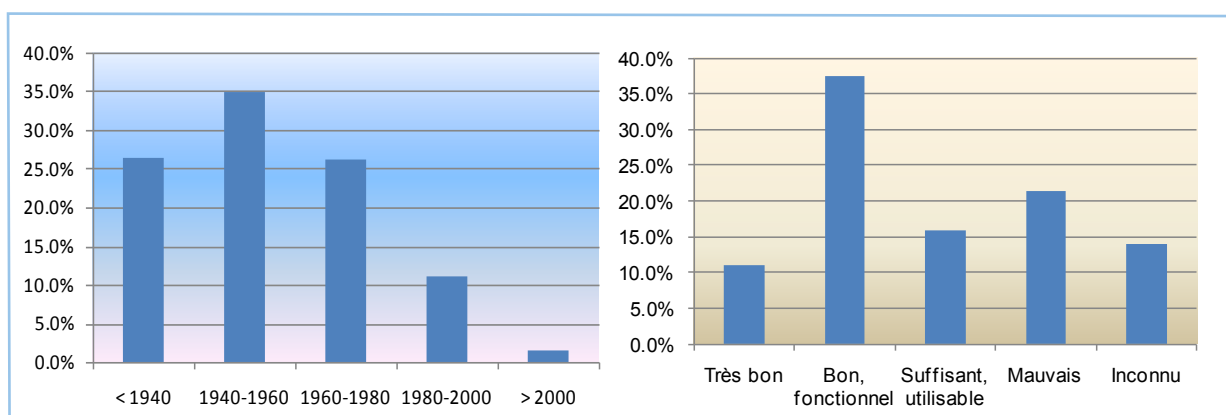
Pour l'ensemble du pays, la valeur des drainages agricoles a été estimée à 4.9 milliards de francs (valeur économique de remplacement). Il s'agit d'une valeur théorique qui permet d'estimer un coût annuel total du maintien de la valeur à 50 millions de francs. En comparant le soutien financier de ces 10 dernières années, il apparaît que la somme investie aujourd'hui pour le maintien et l'entretien des ouvrages d'assainissement reste largement insuffisante à long terme.

Les possibilités actuelles de soutien financier de la Confédération sont régies dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS). L'ampleur des subventions est différenciée selon qu'il s'agit d'entretien courant, de remise en état périodique (REP) ou de mesure de réfection. A la question posée à savoir « est-ce que le soutien financier de la Confédération suffit ? » les cantons ont globalement répondu affirmativement puisque seuls 3 cantons ont répondu par la négative et trois ne se sont pas prononcés.

Pour l'OFAG, les réponses des cantons permettent de confirmer l'approche effectuée jusqu'ici. Selon l'avis majoritaire des cantons, un soutien financier plus conséquent n'est pas requis. Ainsi une extension marquée des outils d'aide financière de la Confédération ne s'impose pas momentanément. Une juste adaptation des possibilités de subventionnement permettrait cependant de soutenir des mesures répondant aux besoins de façon plus ciblées, comme par exemple :

- Aide financière aussi pour des travaux de remise en état périodique (REP) sur des drains et des collecteurs afférents (drains

Age et état des drainages en % de la surface drainée totale



ou tuyaux en béton $\varnothing < 125$ mm)

- Aide financière (subventions en % des frais donnant droit aux contributions) pour les travaux d'assainissement de stations de pompage
- Aide financière (subventions en % des frais donnant droit aux contributions) pour les travaux d'investigation de l'état des drains et les travaux de relevés des ouvrages existants et de gestion des données sur SIG s'ils sont réalisés dans le cadre d'une étape préliminaire d'établissement des documents de base
- Augmentation de l'aide financière (taux supplémentaires, selon art. 17 OAS) pour la réfection des drainages sur des surfaces d'assolement SDA

Cette dernière mesure ne sera effective qu'après une révision de l'OAS.

Mieux connaître pour mieux gérer : un nouveau défi pour les années à venir

L'analyse des résultats de cette enquête a permis de répondre aux questions posées et permet une évaluation globale selon les données disponibles à ce jour. Si le siècle passé a vu la réalisation des réseaux de drainages en Su-

isse, nul doute que le défi pour le siècle à venir se trouve dans sa gestion et son maintien. Partant du principe que pour ces prochaines années l'agriculture continuera de jouer son rôle actuel et que de toute évidence la réalisation de nouveaux systèmes de drainages sur des surfaces pas encore drainées restera marginal, il s'agit maintenant de mettre tout en oeuvre et de créer les bases pour la gestion et le maintien des infrastructures agricoles d'assainissement.

Même si on pourrait croire aujourd'hui que la manière réactive « à la demande ! » suffit, il est probable, notamment vu l'âge des ouvrages, que d'ici 10 à 20 ans l'assainissement généralisé de ces ouvrages devienne un thème récurrent et toujours plus sensible. La question qui se pose alors est: que faire d'ici là ?

Il est difficile de répondre de façon précise et exhaustive à cette question. Nous voyons cependant la nécessité d'agir avec l'objectif suivant : « mieux connaître pour mieux gérer ». L'enquête a révélé que les connaissances sur l'état actuel des drainages agricoles étaient hétérogènes et lacunaires.

Même si les lacunes et déficiences constatées n'ont pas trop d'effets négatifs pour le moment, il devient nécessaire de renforcer nos connaissances et de mettre en place les outils qui permettront demain d'avoir en main les éléments d'aide à la décision et partant, d'assurer une uti-



Les techniques actuelles permettent des réalisations « tout en 1 » compactes et rapides. Ici, pose d'un collecteur avec une « trancheuse à étaillage glissant ».

Quelques chiffres:

- 192'000 ha de terres agricoles sont drainées aujourd'hui, soit 18 % de la surface agricole utile (SAU) du pays.
- 30 % de la surface d'assolement (SDA) du pays est drainée.
- 80 % des surfaces drainées se trouve en zone de plaine.
- 11 % des surfaces drainées doit évacué les eaux drainées par plus de 150 stations de relevage.
- 35 % des installations sont en mauvais état ou dans un état inconnu.
- Valeur économique de remplacement des installations : estimée entre 4 et 5 milliards de francs.

lisation ciblée des investissements.

Les éléments abordés dans le rapport apportent quelques pistes dans ce sens, à savoir :

- Maintien des efforts dans l'assainissement et l'entretien des ouvrages existants
- Renforcement des investigations et des évaluations des systèmes actuels
- Mise en place et utilisation des outils de gestion intégrée par bassin versant
- Formation et savoir technique adaptés aux besoins de gestion, d'entretien et de remplacement des ouvrages
- Adaptation ciblées des aides financières aux besoins actuels.

Gageons que les acteurs concernés (propriétaires, représentants des communes, instances de subventionnement,...) s'engagent encore dans ce sens pour garantir à terme le maintien des drainages agricoles.

Nous remercions cordialement les offices cantonaux des améliorations foncières pour les efforts en matière de recherches, de traitement et de transmission de leurs données.

Rapport complet disponible sous :

www.suissemelio.ch ou

www.blw.admin.ch>>Documentation>>Etudes et évaluations>>après 2007

Jan Béguin

OFAG, Secteur Améliorations foncières

jan.beguini@blw.admin.ch

Remaniement parcellaire de Robenhauserriet: une zone humide est «améliorée»

Le Robenhauserriet, un bas-marais d'importance nationale, était constitué d'un patchwork de parcelles extrêmement morcelées dont on ne savait plus exactement qui était propriétaire. Pour les besoins de la mensuration officielle et dans l'intérêt de la protection de la nature, les aspects juridiques ont été clarifiés, le nombre des parcelles a été réduit de 800 à 150 et les surfaces écologiques prioritaires ont été attribuées au secteur public ou à des organisations à but non lucratif. Les agriculteurs du voisinage bénéficient désormais d'une réglementation claire en matière de propriété et d'affermage et disposent de chemins d'accès reconnus à leurs champs de culture.

Morcellement et parcelles en déshérence

Le Robenhauserriet, qui figure dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IPF), est un bas-marais situé à l'extrémité sud du Lac de Pfäffiker dans l'Oberland zurichois. Pour les nombreuses exploitations laitières de la région, les surfaces marécageuses des bords du lac constituaient une précieuse source d'approvisionnement en paille et en roseau ainsi qu'en tourbe qui servait de combustible. Les terrains situés dans le bas-marais étaient donc particulièrement recherchés, ce qui explique l'extrême morcellement des propriétés. Les 140 hectares situés sur le territoire communal de Wetzikon étaient subdivisés en 680 parcelles, soit des terrains d'en moyenne 20 ares,

ayant le plus souvent l'aspect de bretelles de pantalon.

Pendant longtemps, cette situation, et en particulier l'incertitude concernant le statut de propriété, n'a apparemment dérangé personne. Les choses n'ont commencé à bouger que lorsque le Tribunal cantonal a demandé que l'on procède à la mensuration officielle. Les registres des bien-fonds et des servitudes du notariat étaient incomplets et les dépenses d'abornement et de mensuration des parcelles auraient été non seulement extrêmement élevées, mais auraient même dépassé la valeur maximale donnant droit aux subventions.

Robenhauserriet perspective est.....



... et perspective ouest



La superficie du bas-marais a été subdivisée en quatre catégories d'importance approximativement égale :

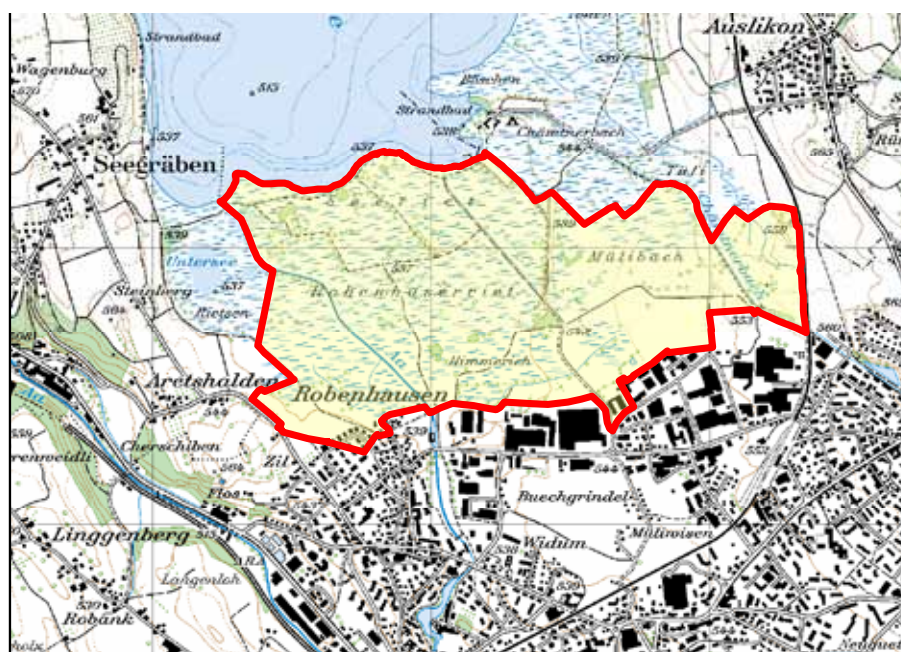
- Parcelles dont on connaît le nom et l'adresse des propriétaires
- Parcelles dont on ne connaît que le nom des propriétaires
- Parcelles en déshérence
- Propriétaires en droit ne pouvant pas localiser leur parcelle

Le notariat local n'a pas réussi à clarifier la situation. Il a donc considéré qu'un remaniement parcellaire était la façon la plus simple de résoudre le problème. Pour compliquer encore la situation, le service cantonal de protection de la nature et les organisations à but non lucratif qui disposaient d'importantes superficies, souhaitaient regrouper leurs propriétés et annexer à leur profit les meilleures terres du marais situées en bordure du lac. Les quelques exploitants indépendants qui restaient encore étaient également intéressés à une clarification du statut de propriété. Etant donné qu'un vote au sujet de la réalisation d'un remaniement parcellaire aurait tourné à la farce compte tenu qu'aux termes de l'article 703 du Code civil les proprié-

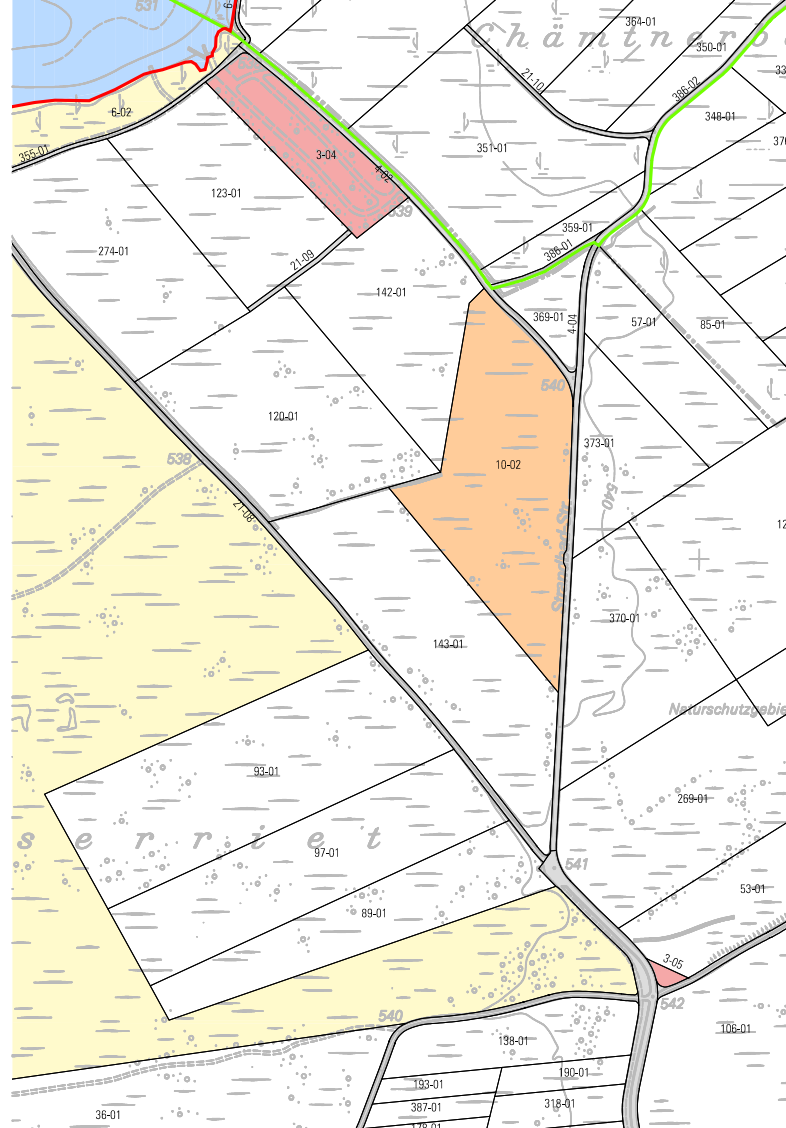
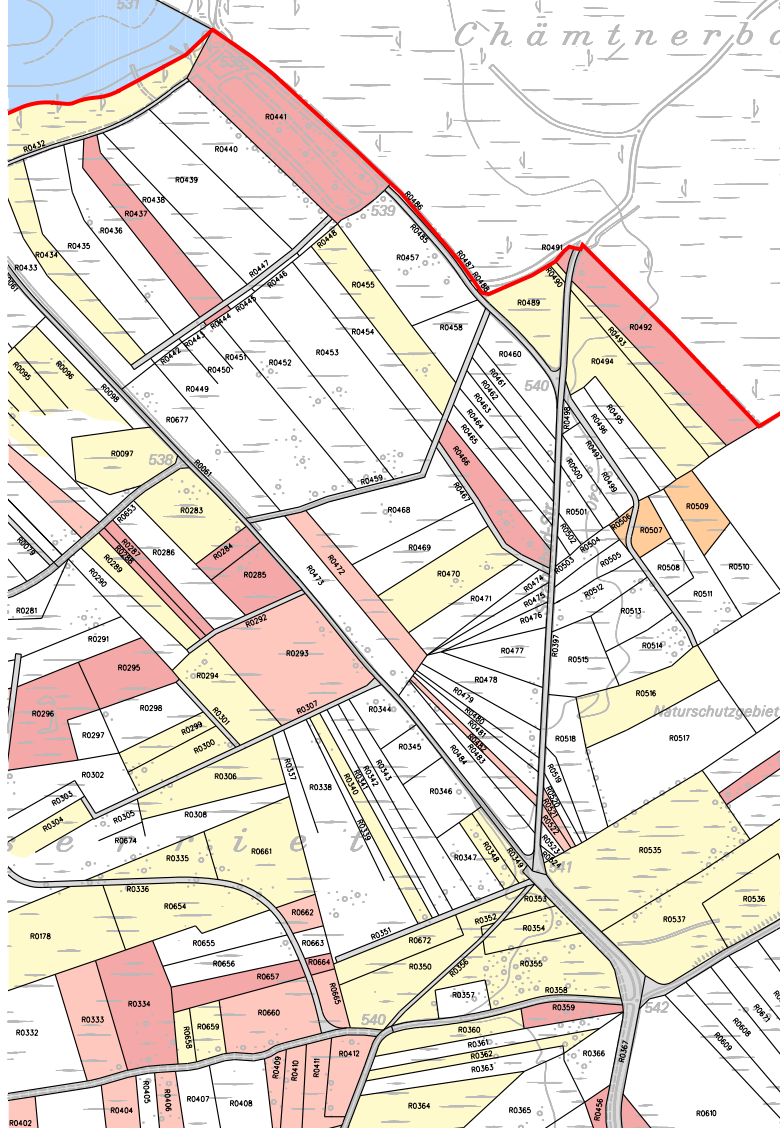
taires inconnus auraient compté comme voix positives, le service cantonal de l'agriculture a demandé au Conseil d'Etat d'ordonner la procédure de remaniement parcellaire. Celui-ci a donné son feu vert en novembre 2004 et accordé une contribution de 50 % aux frais de mise en œuvre du projet. Un syndicat a été créé plus tard après adoption des statuts.

Mise à jour du statut de propriété et garantie d'une exploitation agricole écologique

Le but de ce remaniement parcellaire « simplifié » était avant tout de créer un régime cadastral clarifié et de garantir la propriété des terres. Il convenait en premier lieu d'attribuer à la protection de la nature les surfaces de grande valeur écologique et d'élargir la propriété des pouvoirs publics par l'achat et l'attribution des terrains en déshérence. Il fallait aussi garantir l'entretien sans faille du marais par les agriculteurs du lieu, sous la supervision du service cantonal de la protection de la nature. Enfin, il était également prévu de canaliser les activités de loisirs en plein air et de réduire le nombre des chemins de desserte.



Périmètre du remaniement parcellaire Robenhauserriet



Ancien et nouvel état cadastral – Remaniement parcellaire Robenhauserriet (Propriétaires: jaune = canton, orange = organisations de protection de la nature, rouge = commune de Wetzikon)

Le remaniement parcellaire a été effectué en combinaison avec la mensuration officielle. Les coûts ont été estimés à 440'000 francs, dont 50 000 francs uniquement pour les mesures de construction. Il s'agissait dans un premier temps d'essayer de retrouver les propriétaires des parcelles en déshérence. Au bout de nombreuses recherches, on est parvenu à réduire les « inconnus » à approximativement 17 % de la surface. On a renoncé à une mensuration de l'ancien état cadastral. Les limites de parcelles ont été tirées d'anciens plans ; cela dit, des marquages visibles ont été relevés dans le cadre de l'établissement du réseau de points fixes. Malgré quelques incertitudes, une seule parcelle introuvable a donné lieu à une procédure d'opposition relativement grave.

L'estimation des terres du bas-marais a été effectuée selon une procédure simplifiée. Quatre classes de terrains ont été délimitées :

- Terrain sans obstacle, praticable pour les tracteurs et les véhicules de chargement (20 points)

- Terrain comportant des obstacles tels que des buissons et des fossés, praticabilité limitée (15 points)
- Terrain comportant de nombreuses petits éléments de structure, fauche uniquement possible avec la motofaucheuse, travail en partie manuel (12 points)
- Surfaces de marais tremblant, travail essentiellement manuel (10 points)

Les rares surfaces cultivables ont été estimées dans une fourchette de 1 à 100 points en fonction de la qualité du sol, selon la directive d'estimation. Le facteur de valeur vénale a été fixé au neuvième de la valeur d'estimation, ceci pour correspondre au prix de 1.50 fr./m² proposé jusque-là par le service de protection de la nature. Or il n'a pas été nécessaire de procéder à une réduction d'ordre général. Il n'y a eu que deux oppositions sans conséquence. Par contre durant cette phase d'estimation, le périmètre a été étendu de près de 20 hectares en direction du nord, jusqu'au Chämtnerbach, afin de procéder à une délimitation de terrain en vue de l'aménagement anti-crués du cours de la ri-



Abornement au moyen de piquets en chêne bien visibles

vière. Le nombre des parcelles concernées est ainsi monté à 788 et celui des propriétaires à 217.

La nouvelle répartition a permis de réduire de 630 le nombre des parcelles et grâce aux « répartitions zéro », de réduire de 100 celui des propriétaires. Les 33 parcelles en déshérence représentant une surface de quatre hectares sont revenues selon la loi au canton de Zurich. Les surfaces écologiques privilégiées ont été attribuées à la protection de la nature comme elle l'avait souhaité. La commune de Wetzikon a renoncé aux surfaces à litière et n'a gardé que les parcelles destinées à l'installation d'infrastructures comme une plage ou un parking. Quelques agriculteurs indépendants ont reçu une importante dotation supplémentaire en terres. Les 33 recours déposés ont pu être réglés à l'amiable. En ce qui concerne l'affermage, le service cantonal de protection de la nature a fait une enquête auprès des exploitants ce qui a permis un traitement équitable des personnes concernées et aussi de trouver des fermiers appropriés. Pour l'abornement, on a planté des piquets en chêne d'un mètre environ. Il ne fallait pas qu'ils soient trop hauts afin d'empêcher que les oiseaux de proie s'y perchent à l'affût. Le réseau de chemins a été réduit et les parcelles ayant été agrandies, de nombreux chemins d'accès étaient devenus inutiles. Dans la zone limitrophe de la zone construite, il a fallu délimiter clairement les parcelles de jardinage pour empêcher une expansion « rampante » de la zone à bâtir. Dans la zone du Chämtnerbach, la bande de terrain souhaitée a été accordée au canton pour l'aménagement des berges, au grand regret de quelques cam-

peurs, qui ont dû déplacer leur caravane. Bien que toute la région était zone protégée, un plan d'accompagnement pour l'entretien du paysage a été établi. Il a permis d'éliminer certaines verrues dans le paysage, tels que des dépôts sauvages de matériaux, jardins ouvriers, sentiers inesthétiques, ou encore de se débarrasser d'un drainage jouxtant le bas-marais. Comme ce drainage était indispensable à l'agriculture, l'émissaire a été directement connecté à la canalisation d'eau de la ville de Wetzikon, ce qui a coûté 150'000 francs et nécessité un élargissement du projet. Le réseau de chemins subsistant a été amélioré grâce à un modeste investissement.

Conclusion

Le but poursuivi par le remaniement parcellaire de Robenhauserriet a été entièrement atteint sans dépasser le devis. Les surfaces marécageuses, et par conséquent la diversité de ce biotope humide, sont maintenant durablement protégées. Les agriculteurs du voisinage pratiquent une exploitation écologique des terres et l'entretien du paysage leur procure un revenu accessoire. Les activités de loisirs en plein air ont pu être canalisées de façon satisfaisante pour la préservation du biotope. Bref, le remaniement parcellaire de Robenhauserriet est dans l'ensemble un exemple réussi d'amélioration écologique.

Fredi Bollinger
Service cantonal zurichois pour le Paysage et la nature
Division Agriculture et améliorations foncières
alfred.bollinger@bd.zh.ch

Les téléphériques dans le canton d'Uri: artères vitales de la région de montagne

Comme dans pratiquement aucun autre canton, les téléphériques du canton d'Uri jouent un rôle crucial en tant que moyens de desserte de régions décentralisées et de biens-fonds agricoles. Ces mini-téléphériques destinés au transport de personnes constituent souvent l'unique liaison avec la vallée et sont par conséquent indispensables à la population locale. Les exigences de sécurité sont aujourd'hui très élevées. En plus des travaux d'entretien périodiques, les installations de téléphériques doivent subir une réfection totale au bout de 25 à 30 années de service. Les frais d'exploitation et d'entretien de ces installations ne sont souvent supportables qu'en relation avec des activités touristiques, si modestes soient-elles. Quelques-unes de ces installations ont une importance régionale. Outre les 50 téléphériques de transport de voyageurs, il existe dans le canton d'Uri plus de 200 téléphériques de transport de matériel. Pour autant que ces téléphériques soient utiles à l'agriculture et à l'économie alpestre, ils peuvent bénéficier d'un soutien financier des pouvoirs publics.

Dépérissement ou revitalisation de l'alpage de Gitschenen?

Pour les habitants de l'alpage de Gitschenen, le téléphérique est une artère vitale. S'il était supprimé, l'alpage serait pratiquement coupé du monde. Tout ce qui vit à Gitschenen ou est nécessaire à la vie sur l'alpage est transporté par le téléphérique. En dehors de ce moyen de communication, Gitschenen n'est atteignable que par un sentier escarpé, difficilement praticable, qui sert aussi de chemin de passage des troupeaux. L'alpage se situe à 1'600 m d'altitude dans la commune d'Isenthal. En Suisse centrale, seuls quelques rares hameaux sont habités toute l'année sur ces hauteurs. Aux siècles passés, on ne vivait ici que pendant l'été et on passait l'hiver dans la vallée. Aujourd'hui grandit sur cet alpage la quatrième génération qui vit ici toute l'année.

L'alpage de Gitschenen compte cinq exploitations agricoles d'une surface utile de 88 hectares et cinq exploitations d'alpage de 232 pâquiers normaux (1 pâquier normal = 1 vache pendant 100 jours sur l'alpage). En dehors des exploitations agricoles et d'alpage, deux auberges de montagne et dix maisons de vacances sont implantées sur le Gitschenen. Dix ménages, soit 32 personnes, dont 11 enfants, y habitent toute l'année. La plupart des habitants vivent de l'agriculture (engraissement de veaux et élevage), complétée par l'économie alpestre, pendant la saison estivale.

Le tourisme constitue la seconde base de subsistance par ordre d'importance sur l'alpage de Gitschenen. Le téléphérique, les deux auberges, les maisons de vacances et le téléski permettent d'offrir aux vacanciers des possibilités touristiques simples, mais diversifiées. En hiver, l'installation de téléphérique permet d'amener les touristes jusqu'au téléski de 670 mètres de long modernisé en 1988, qui est normalement en service de la mi-décembre à la mi-mars. Durant la période estivale, le téléphérique permet

Le téléphérique, artère vitale de Gitschenen



Assainissement du téléphérique pour le transport de personnes St. Jakob – Gitschenen

Données techniques

Système	téléphérique va-et-vient à double voie
Propulsion	propulsion électrique station supérieure
Dénivelé	555 m
Longueur	1'798 m
Nombre de pylônes	6 pce
Station intermédiaire	1 pylône
Vitesse de marche	5 m/s
Charge utile	8 personnes / 640 kg de matériel
Capacité de transport	70 personnes/h

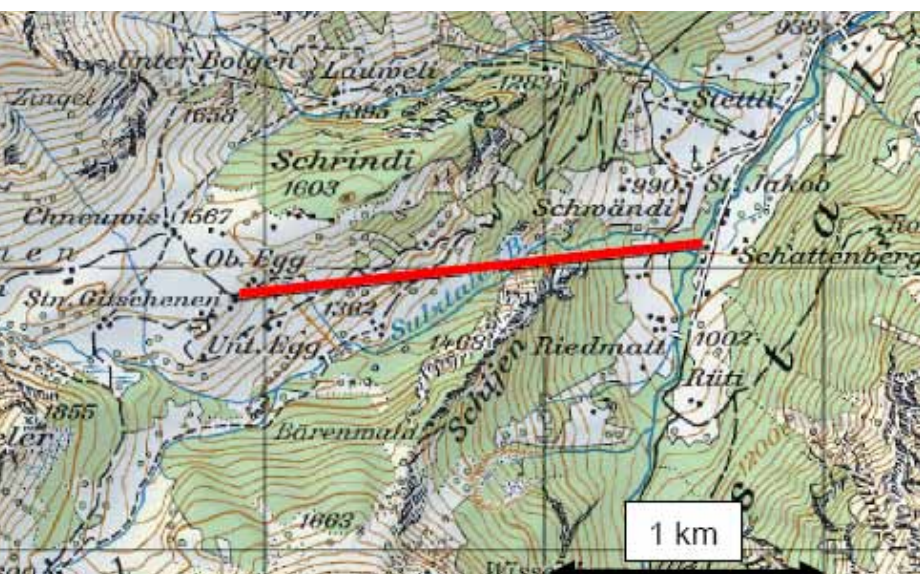
Devis

Coût technique	fr. 868'320.--
Frais accessoires et imprévus	fr. 11'680.--
Total	fr. 880'000.--

d'avoir accès à une région de randonnée attrayante et appréciée. Il effectue en moyenne 13'000 trajets par an.

En 1924, les habitants de Gitschenen ont constitué un syndicat d'exploitation et ont construit en trois ans le premier téléphérique qui conduisait de St. Jakob jusque sur le Vordere Schrindi. A partir de là, il y avait encore une demi-heure de marche jusqu'à Gitschenen. Le premier téléphérique n'était pas électrifié ; le système fonctionnait uniquement grâce à la force de gravité. Au sommet, on remplissait un conteneur d'eau dont le poids permettait de hisser l'autre « télécabine » le long du câble, depuis la station inférieure. Aussi rudimentaire et dangereuse qu'elle fût, l'installation d'origine facilita grandement la vie des habitants de Gitschenen.

Le téléphérique permet de franchir sans problème une forte dénivellation de 555 m



En 1957, un nouveau téléphérique pour le transport de personnes de St. Jakob à Gitschenen fut construit sur le tracé actuel. C'est grâce à ce téléphérique que le tourisme a pu se développer sur l'alpage. L'auberge construite en même temps que le téléphérique a dû être agrandie dès 1964. Gitschenen connut un tel succès que la capacité de transport ne fut bientôt plus suffisante.

Le téléphérique pour le transport de personnes fut rénové en 1982 et sa capacité augmentée de 4 à 8 personnes par cabine. L'installation a maintenant 28 ans et doit être totalement assainie. Le dispositif d'entraînement et la commande seront remis complètement à neuf. Les stations inférieure et supérieure de même que le tracé et les pylônes ne seront pas changés. Les câbles porteurs existants peuvent être gardés.

La nécessité et la proportionnalité sont les facteurs décisifs

Selon la loi fédérale sur les installations à câbles transportant des personnes (Loi sur les installations à câbles, LICa, RS 743.01), les téléphériques pour le transport de personnes d'une charge utile jusqu'à 8 personnes par cabine sont des installations au bénéfice d'une concession cantonale. Sont déterminantes en l'espèce les dispositions du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis (CITT). Il existe en outre les téléphériques au bénéfice d'une concession fédérale qui relèvent du domaine de compétence de l'Office fédéral des transports (OFT) en ce qui concerne la délivrance des autorisations et l'exploitation.

Conformément à l'art. 14, al. 1, let. b, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS, RS 913.1), les projets relatifs à des téléphériques servant à la desserte de régions agricoles ou alpestres peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), dans la mesure où le canton fournit également une contribution. L'évaluation se fonde sur un avant-projet.

Station de Gitschenen



Les critères fondamentaux d'appréciation sont la nécessité et la proportionnalité de l'installation prévue. On évalue pour ce faire les besoins de transport requis, le temps nécessaire pour atteindre la zone de destination, le rapport coûts/utilité ainsi que la situation économique générale des exploitations agricoles et alpestres locales. Pour les problèmes techniques, on fait appel au CITT. L'évaluation d'un projet peut aussi être influencée par d'autres intérêts, en particulier lorsqu'il s'agit d'objets figurant dans des inventaires fédéraux. Pour cette évaluation, il faut demander au canton et à la Confédération de fournir un co-rapport.

Lorsqu'il s'agit de projets de viabilisation de zones agricoles ou alpestres, l'option alternative au transport à câbles est souvent l'aménagement d'un chemin, qu'il s'agisse de nouveaux projets ou de l'assainissement de téléphériques destinés au transport de matériel et de personnes. Les téléphériques présentent l'avantage qu'une forte dénivellation peut être franchie sans problème et qu'ils sont moins voyants aux endroits où le paysage doit être préservé. Compte tenu des exigences techniques élevées, les coûts d'installation et les coûts consécutifs d'entretien et d'assainissement ne sont toutefois pas toujours plus avantageux que dans le cas de l'aménagement de chemins de

desserte. Les exigences élevées en matière de sécurité revêtent une importance capitale.

La rénovation du téléphérique de Gitschenen bénéficie d'un soutien public, car cette installation est indispensable aux habitants permanents de cette région. Cette installation respecte le paysage et suffit aux exigences touristiques d'une région de randonnée. La population locale et les vacanciers en quête de calme et de repos se réjouiront de pouvoir disposer à l'avenir aussi d'un téléphérique qui leur offre toutes les garanties de sécurité.

*Toni Arnold, Office de l'agriculture du canton d'Uri
Division Améliorations foncières
toni.arnold@ur.ch*

*Anton Stübi, OFAG, secteur Améliorations foncières
anton.stuebi@blw.admin.ch*

*Informations complémentaires:
<http://www.ikss.ch/index.htm>*

Exigences de sécurité élevées pour les téléphériques

Les téléphériques pour le transport de personnes sont des installations de haute technicité. Du fait qu'il en va de la sécurité des usagers, les exigences à satisfaire sont très élevées. Une autorisation du canton est nécessaire pour la construction et l'exploitation de ces installations.

Le canton veille à ce que les contrôles nécessaires soient effectués conformément au règlement du Concordat intercantonal pour les téléphériques et les téléskis (CITT), lors de la réception de l'ouvrage, puis durant l'exploitation. L'exploitant répond de l'entretien courant et approprié de l'installation. Toutes les installations bénéficiant d'une concession cantonale sont contrôlées annuellement par le CITT. Si des mesures telles que des travaux de maintenance, d'entretien, de vérification des câbles ou des essais de fissuration s'avèrent nécessaires, les autorités cantonales de contrôle donneront les instructions appropriées à l'exploitant.

La nouvelle loi sur les installations à câbles (LICa) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Elle impose des exigences élevées en matière de sécurité. Les mêmes exigences, qui s'appuient sur les euronormes, s'appliquent à tous les téléphériques, indépendamment de leur dimension. Cela a pour effet d'augmenter les coûts, en particulier dans le cas des petits téléphériques. Le CITT et l'Office fédéral des transports (OFT) veulent parvenir à une étroite collaboration, afin de développer une pratique de mise en œuvre des nouvelles dispositions qui tienne compte des exigences et besoins propres aux petits téléphériques.

Ponts de bois de l'Emmental : Reconstruction du pont de Kemmeriboden

Le pont de béton de Kemmeriboden (commune de Schangnau BE) datant de 1928 était fortement endommagé. Il était devenu indispensable de l'assainir. Fallait-il procéder à un renforcement du pont existant au moyen d'un procédé d'assainissement conventionnel ou opter pour une nouvelle construction, cette fois-ci en bois ? Les promoteurs du projet ont décidé en faveur d'un pont de bois. Inauguré le 25 septembre 2009, ce pont s'inscrit dans la longue tradition des ponts de bois de l'Emmental.

Ponts du bon vieux temps

Ainsi qu'il ressort de la chronique de la famille Invernizzi-Gerber, les anciens ponts de Kemmeriboden sont étroitement liés à l'histoire mouvementée de la demeure historique de Kemmeriboden-Bad. Une source d'eau minérale sulfurée a été exploitée à cet endroit à partir de 1790 et la première patente autorisant l'hébergement d'hôtes a été délivrée en 1834, il y a plus de 150 ans. Le complexe hôtelier de Kemmeriboden-Bad est propriété de la famille Gerber depuis cinq générations.



Le complexe immobilier datant de 1880 est placé sous la protection des monuments historiques

En 1880, diverses constructions se sont ajoutées à l'établissement thermal et balnéaire et à la fromagerie : une ferme et un pont couvert carrossable enjambant la rivière Emme. Le pont a été affectueusement baptisé « Lisbethbrücke », du nom de l'épouse de l'aubergiste d'alors, Samuel Gerber.

En 1920 et 1922, les crues de l'Emme ont arraché le pont de bois qui a été néanmoins chaque fois remis provisoirement en état. En 1927, le pont s'est écroulé sous le poids de la neige en raison de défauts de construction.

L'année 1924 mérite d'être mentionnée du point de vue de l'évolution des techniques de transport: c'est l'avènement du transport par autobus qui remplace progressivement le transport hippomobile.

Ancien « Lisbethbrücke » à Kemmeriboden-Bad (aquarelle, vers 1880)



Aux ponts de bois succède un pont en béton...

Le pont en béton fut construit en 1928 sur l'initiative privée de l'aubergiste propriétaire à l'époque du Kemmeriboden-Bad. Ce pont est resté en service pendant quatre-vingt bonnes années. En 1958, l'ouvrage est passé à la propriété de la commune de Schangnau.

L'extension du trafic motorisé et touristique et les intempéries ont infligé d'importants dégâts à cet ouvrage. Les analyses de l'état du pont effectués en 2001 ont abouti aux résultats suivants:

- La sécurité de la structure porteuse du pont est insuffisante au niveau du tablier et des longerons.
- Le béton du tablier est de mauvaise qualité et l'évacuation des eaux du pont ne fonctionne plus.
- Le plancher du pont est dans un état critique. D'importantes parties de l'armature longitudinale sont à découvert.

Les auteurs de l'étude ont recommandé d'entreprendre sur une durée de deux ans soit un assainissement, soit la construction d'un nouveau pont. Les travaux de planification jusqu'à la construction et la mise en service du nouvel ouvrage ont cependant duré un peu plus longtemps.

... et l'on en revient au pont de bois

Après avoir pesé le pour et le contre d'un assainissement du pont en béton par un renforcement de sa portance ou d'une nouvelle construction, la communauté concernée a choisi l'option d'une nouvelle construction. Avant le pont en béton, il y avait un pont de bois couvert

datant de 1880. Les maîtres d'ouvrage ont souhaité réaliser un nouveau pont couvert en bois dans la tradition de l'Oberemmental. Le service cantonal de la protection des monuments a approuvé l'option de la construction en bois qui permettait de compléter harmonieusement le groupe d'habitations Kemmeribodenbad déjà protégé. Le service cantonal souhaitait que le pont de bois soit construit autant que possible dans les mêmes proportions que celui de 1880. Bien que des options moins onéreuses aient été envisageables, les autorités de subventionnement (Confédération et canton) étaient disposées à entrer en matière sur la construction d'un nouveau pont de bois tenant compte à la fois des aspects liés à la conservation des monuments historiques et à la protection du patrimoine culturel.

La route conduisant du village de Schangnau via Bumbach jusqu'au pont de Kemmeriboden est à deux voies. L'ancien pont en béton, maintenant remplacé, ne comportait qu'une voie circulaire d'une largeur de quatre mètres. Le che-

min agricole à la sortie du pont a une chaussée de trois mètres de large. Le nouveau pont a une largeur de chaussée de quatre mètres et comporte un chemin piétonnier d'un mètre de large qui protège les piétons et les randonneurs du trafic routier. L'espace sur le pont n'a donc pas été agrandi, sauf pour les besoins des piétons et randonneurs.

La construction a été conçue pour des véhicules n'excédant pas 40 tonnes. La chaussée est constituée d'une dalle en bois lamellé-collé précontrainte transversalement (lamelles verticales) recouverte d'un revêtement bitumineux qui est fixée à des entretoises transversales horizontales en acier (hauteur 49 cm, largeur 30 cm). Les entretoises transversales sont accrochées à l'aide de poteaux d'amarrage en acier (20 x 3 cm) aux deux arcs jumeaux à double articulation d'une section de 22 x 120 cm en bois lamellé collé. La transmission de la charge se fait de la dalle de la chaussée aux entretoises, puis via les poteaux d'amarrage en acier et les arcs à double articulation vers les culées.



Armature longitudinale à découvert dans le plancher du pont



Construction du nouveau pont de Kemmeriboden

Interview de M. Ulrich Gfeller, conseiller communal de Schangnau

Monsieur Gfeller, que pensez-vous du nouveau pont ?

D'un point de vue général, que du bien. La localité de Kemmeriboden est le décor rêvé pour ce bel ouvrage. De nombreux visiteurs et randonneurs logés à l'Hôtel Kemmeriboden-Bad admirent et photographient cette construction de belle prestance. Du fait que le pont ne comporte qu'une voie de circulation, les usagers réduisent automatiquement la vitesse. Même des transports lourds peuvent rouler sans problème sur le pont.

La décision en faveur d'un pont de bois s'est-elle avérée rentable ?

Absolument! Rarement un ouvrage de ce type a suscité autant d'admiration comme ici, à Kemmeriboden. Cette belle construction en bois a trouvé son cadre idéal : elle valorise l'exploitation et le travail de la matière première qu'est le bois local. De plus, elle s'harmonise parfaitement avec les bâtiments historiques en bois de la plus importante entreprise artisanale de Schangnau, l'Hôtel Kemmeriboden Bad. La construction de ce pont est de l'argent bien investi.

En quoi consiste l'offre touristique du Kemmeriboden Bad ?

L'une des spécialités gastronomiques, les meringues-Chantilly, est connue bien au-delà des frontières du pays. L'hôtel est doté d'une excellente infrastructure et peut accueillir des séminaires, conférences, mariages ou toute autre manifestation d'importance. Le Kemmeriboden est en outre un excellent point de départ pour les randonnées. Le paysage de marais unique en son genre situé au pied du Hohgant est d'une grande richesse faunistique et floristique qui invite à s'y attarder.

Phase de construction 1 :
culées et arcs à double
articulation



Phase de construction 2 :
gros œuvre, tablier fixé aux
arcs à double articulation
par des poteaux
d'amarrage en acier



Phase de construction 3 :
Travaux de toiture



Phase de construction 4 :
revêtement extérieur en
bois servant de protection
contre le vent et la neige



Cintre supportant la
construction du
pont en béton (1928)



Les deux nouvelles culées en béton qui s'enfoncent jusqu'à 1,5 m au-dessous du lit de l'Emme ont été construites à partir de début août 2008. Après deux mois et demi de chantier, le montage du pont de bois préfabriqué a pu commencer à la mi-octobre 2008. Après six journées de travail, le pont était déjà presque complètement monté. Au bout de huit autres journées de travail, la toiture et les coffrages latéraux étaient posés. A partir de mai 2009, les travaux de finition du pont et des deux dessertes routières ont pu être effectués et les revêtements bitumineux ont été posés. L'ouverture au trafic du nouveau pont de Kemmeriboden a eu lieu le 29 juin 2009. Le vieux pont en béton a été démolé et les berges de l'Emme ont été remises en culture. Le nouveau pont de Kemmeriboden a été inauguré et ouvert au trafic le 25 septembre 2009.

Un pont entre agriculture et économie alpestre, sylviculture et tourisme

Le pont de Kemmeriboden donne accès à une zone étendue - 1 250 hectares – affectée à l'agriculture et à la sylviculture. Outre l'auberge de Kemmeribodenbad, le pont dessert aussi deux exploitations agricoles habitées toute l'année, plusieurs exploitations d'estivage qui élèvent 156 vaches et 205 génisses et une fromagerie. Neuf-cents m³ de bois sont abattus chaque année dans la forêt et doivent passer sur ce pont. Après avoir procédé à une pesée des intérêts en présence et en particulier à une évaluation de ceux de l'agriculture et de la sylviculture, la Confédération et le canton se sont déclarés prêts à contribuer financièrement à la

Ponts de bois de l'Emmental

Les ponts de bois anciens sont nombreux dans l'Emmental et l'Oberaargau bernois. On en compte un nombre étonnamment élevé sur un espace restreint: sur les quelque 1 500 ponts de bois répertoriés dans le monde qui sont décrits dans le World Guide to Covered Bridges (USA, 1990), près de 220 se trouvent en Suisse, dont 29 dans la région Emmental/Oberaargau bernois.

Inauguration du pont de Kemmeriboden le 25 septembre 2009



construction du nouveau pont par des aides à l'investissement. Les investissements considérables consentis ces dernières décennies dans la zone viabilisée pour la construction de chemins, les adductions d'eau et les bâtiments ruraux ont pu ainsi trouver une finalité judicieuse et rendre fructueuse la symbiose entre agriculture et tourisme.

*Hans Bütikofer, Office de l'agriculture et de la nature
canton de Berne,
Division Améliorations structurelles et production ASP
hans.buetikofer@vol.be.ch*

*Ueli Salvisberg, OFAG, secteur Améliorations foncières
ueli.salvisberg@blw.admin.ch*

*Informations complémentaires :
Histoire/Tourisme Kemmeriboden-Bad
www.kemmeriboden.ch
Ponts de bois de l'Emmental
www.emmental.ch/tourismuskultur/Tourismus/
prospektbuchung/Holzbruecken_d.pdf*

Données statistiques Pont de Kemmeriboden 2009

Maître d'ouvrage	Commune de Schangnau, 6197 Schangnau
Autorités de subventionnement	LANAT canton de Berne, Division Améliorations structurelles et production; OFAG, secteur Améliorations foncières
Projet + Direction des travaux	Bächtold & Moor AG, 3011 Bern
Travaux de gros œuvre	Stämpfli AG, 3550 Langnau
Construction en bois / construction en bois lamellé collé	Walter Hertig AG, 3543 Emmenmatt
Construction métallique	H. Freitag AG, 3210 Kerzers
Toitures	O. Schmid, 6197 Schangnau
Dimensions du pont	Portée : 25,20 m; largeur de la chaussée: 4 m; hauteur libre: 4,55 m
Culées	Béton : 114 m ³ ; acier d'armature: 19 t
Type de bois utilisé	Exclusivement du bois suisse: épicéa, sapin, chêne
Arches, bois de construction	56 m ³ épicéa
Chaussée	25 m ³ épicéa/chêne
Bois de construction	21 m ³ épicéa
Semelles de poutre, bordure en saillie	4 m ³ épicéa
Dalle du trottoir	4 m ³ épicéa
Murs extérieurs	6 m ³ épicéa
Total cubage bois utilisé	116 m ³
Éléments en acier	20.5 t, galvanisé à chaud. Qualité d'acier: Fe 235 und Fe S 355
Toiture en fibro-ciment	Surface: 420 m ² ; poids: 12,5 t
Revêtement de la chaussée	7 cm asphalte coulé, poids: 17 t
Poids total du pont	105 t
Devis	fr. 900'000.00 (pont, y compris culée)
Coût total	fr. 1,14 million (y compris rectification du tracé des routes, élargissement du cours de l'Emme, aménagement de parkings, plantations, abornement, etc.)